John Adams Library,

IN THE CUSTODY OF THE

BOSTON PUBLIC LIBRARY.

ADAMS
1731
v.12

EPHEMERIDES
DU CITOYEN,
OU
BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE
DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES.

Quid pulchrum, quid turpe, quid utile, quid non.
HORACE.

1769. TOME DOUZIEME.

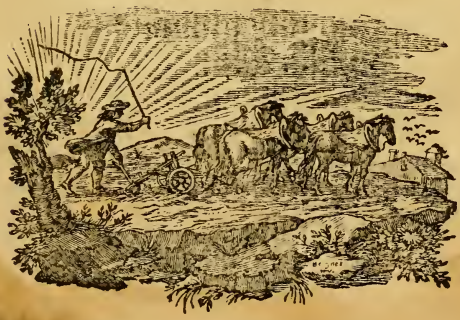

PARIS,
C[illegible]ibraire, Rue Christin[illegible]

ADAMS 173.1
v. 12

AVIS

AUX SOUSCRIPTEURS.

MESSIEURS les Souſcripteurs, de l'année 1769, ſont priés de ſe faire inſcrire pour la continuation, avant qu'on diſtribue le premier Volume de 1770, qui ſera donné environ douze jours après la publication de celui-ci.

Ou ſouſcrit toujours pour les *Ephémérides du Citoyen*,

A PARIS,

Chez DELALAIN, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoiſe.

Chez LACOMBE, Libraire, au Bureau des Journaux, rue Chriſtine:

& Chez M. DU PONT, qui en eſt l'AUTEUR, rue Saint Jacques,

vis-à-vis les Dames de la Visitation de Sainte-Marie.

On souscrit aussi dans presque toutes les Villes du Royaume, chez les principaux Libraires indiqués dans les Volumes précédents, & dans tous les endroits où il y a Bureau de Poste, en remettant l'argent au Directeur de la Poste, avec une Lettre d'avis. Mais dans ce dernier cas, il est plus prudent de s'adresser directement à M. DU PONT, sur-tout si l'on oublioit de payer le port.

Le prix de la Souscription, pour les douze Volumes francs de Port, est de 18 liv. à Paris; & de 24 liv. en Province.

EPHEMERIDES DU CITOYEN,

OU

BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

1769. Tome douzieme.

PREMIERE PARTIE.

Pieces détachées.

Nº. Premier.

Dans le Mémoire sur les Effets de l'Impôt indirect, couronné par la Société

Royale d'Agriculture de Limoges en 1767, *& imprimé à Paris*, chez Desaint, rue du Foin *l'année suivante, entre plusieurs autres preuves de la dégradation que les Impositions indirectes & arbitraires ont causée, l'Auteur a cité le produit des Fermes générales qui étoit en* 1688, *de* soixante-quatre millions, *le marc d'argent étant à* vingt-huit livres treize sols huit deniers; *ce qui feroit environ* cent vingt millions *d'aujourd'hui. Il paroit que les Impôts postérieurs à cette époque, & compris dans le Bail des Fermes, auroient dû, si toutes autres choses fussent restées* in statu quo, *porter le Bail, selon un calcul fort simple de l'Auteur, à* deux cents trente millions sept cents trente mille livres *de notre monnoie actuelle, & cependant ce Bail ne se montoit encore, lorsque l'Auteur écrivoit, qu'à* cent vingt-quatre millions; *ce qui semble indiquer une diminution d'environ moitié dans les objets soumis aux divers impôts des Fermes.*

Mr. O. qui eſt très perſuadé de la dégradation alléguée par l'Auteur du Mémoire, & qui la croit plus que ſuffiſamment prouvée par d'autres raiſons inconteſtables, a penſé que celle tirée du Bail des Fermes étoit une preuve incomplette d'un fait vrai; puiſque le doublement de la valeur numéraire du marc d'argent, arrivé depuis 1688, *avoit dû réduire à moitié toutes les Impoſitions exprimées par la même ſomme en livres de compte. Cette obſervation préſentée d'ailleurs avec beaucoup de clarté, nous a paru frappante, & comme le premier devoir eſt de rendre hommage à ce qu'on croit la vérité, nous avons publié la Lettre de Mr. O. avec éloge dans notre neuvieme Volume de* 1769.

Mr. Q. que nous avions en même-tems invité a traiter la queſtion, trouve que notre autre Correſpondant s'eſt trompé, & nous reproche aſſez vivement de nous être trop hâtés de l'applaudir. Il nous écrit à ce ſujet la Lettre ſuivante, que nous nous empreſ-

ſons de publier. Premierement, parceque nous ſommes bien éloignés d'avoir la moindre partialité, ni ſur cet objet, ni ſur aucun autre. Secondement, parceque les Arguments que Mr. Q. nous expoſe, ſans entamer en rien le principe de Mr. O. nous ſemblent juſtifier très bien & très fortement le Mémoire couronné par la Société Royale de Limoges. Nous avons un grand plaiſir, à trouver que nos deux Correſpondants aient tous deux raiſon, même quand ils ne paroiſſent pas du même avis.

LETTRE de Mr. Q, à l'Auteur des Ephémérides, sur celle qui a été inſérée dans le neuvieme *Tome de* 1769, *au ſujet d'un Argument contre l'Impôt indirect, employé par l'Auteur du Mémoire couronné par la Société Royale d'Agriculture de Limoges.*

SI l'Argument tiré du produit de la Ferme générale avoit été avancé légérement, je vous avoue, Monſieur, que l'obſervation préſentée dans la Lettre de Mr. O, & ſecondée ſur-tout de votre ſuffrage, ſeroient bien propres à faire impreſſion. Mais comme les motifs ſur leſquels il eſt fondé avoient été médités avec beaucoup de réflexion, cette Lettre n'a produit d'autre effet que la ſurpriſe de vous voir applaudir l'objection

qu'elle renferme, & l'empreſſement de prouver à quel point on ſe trompe en expoſant *que le produit des taxes de la Ferme générale n'a point dû s'élever avec la valeur nominale des productions, parceque ces taxes ſont fixées en livres de compte, & ne ſont point dans le cas de ſuivre l'accroiſſement des valeurs numéraires.*

Comment ſe peut-il, Monſieur, que vous n'ayez pas été frappé par toutes les conſéquences qu'on peut tirer de ce raiſonnement?

L'Auteur prétend *que ſi l'Impôt, depuis* 1688, *n'avoit reçu aucune eſpece d'accroiſſement, le produit du Bail des Fermes ſeroit encore aujourd'hui de* 64 *millions.* Prenez garde que ce produit ne pourroit être fourni par une égale quantité de paiements en taxes fixes de livres de compte, qu'autant qu'il exiſteroit la même quantité d'objets pour les payer; ſi cette même quantité exiſtoit, il n'y en auroit aucun d'anéanti, il n'y auroit donc au-

cune dégradation de richeſſes dans le Royaume. Donc le produit de la Ferme générale, loin de fournir un argument pour la conſtater, en préſenteroit un au contraire qui établiroit d'une maniere lumineuſe, que nous avons conſervé le même degré de proſpérité malgré la foule d'impoſitions fiſcales, & en pure dégradation, introduites depuis un ſiécle dans le Royaume.

Mais, Monſieur, pour que cette découverte conſolante ſubjuguât les Eſprits; il auroit été bien eſſentiel que l'Auteur de la Lettre eut démontré que toutes les taxes compriſes au Bail de 1688, n'étoient point ſuſceptibles de s'élever avec les valeurs vénales, qu'elles n'ont point reçu d'autres accroiſſements que ceux qui ſont compris dans le Mémoire de l'Impôt, & qu'elles ſont perçues exactement ſur les mêmes taux en livres de compte. Telles étoient les baſes ſur leſquelles il devoit appuyer

tous ſes raiſonnements ; car ils ſe diſſipent entierement, ſi la plûpart des taxes ont dû hauſſer, & ont hauſſé réellement avec les valeurs nominales.

Pour s'en convaincre, il ne faut qu'examiner les branches d'Impôſitions indirectes qui étoient compriſes dans le Bail de 1688 : les principales étoient les Domaines, les Aides, les Traites, & les Gabelles.

La premiere eſt un droit proportionné à la valeur des propriétés foncieres : la dénomination de cette valeur a dû augmenter avec celle de leurs productions & de leurs revenus ; ainſi le produit des Domaines eſt une taxe proportionnelle qui a dû s'accroître, & qui s'eſt accrue avec les valeurs numéraires.

Perſonne n'ignore, pour la ſeconde, que le plus grand produit des Aides eſt celui qui eſt fourni par le débit du vin : que cette taxe ſe meſure ſur le prix qu'il eſt vendu dans les Cabarets ; ainſi étant

proportionné aux valeurs numéraires pour ſa partie plus conſidérable, ſon produit a dû s'accroître avec elles.

Il en eſt de même pour la troiſieme dont les tarifs, pour une grande quantité d'objets, fixent ſes prétentions en raiſon de leurs valeurs nominales.

Les Gabelles ſeules ſembleroient préſenter une exception favorable à l'opinion de l'Auteur. Je conviens que la taxe du ſel, en livres de compte, eſt indépendante de la variation des valeurs nominales, & qu'il paroît que ſon produit n'auroit pu augmenter qu'autant qu'on auroit accru le prix du ſel. Cependant rien n'eſt moins juſte que cet apperçu; car ſi l'on a pu réuſſir par d'autres moyens à augmenter le bénéfice ſur la vente, on a rempli le même objet, & le produit de la Ferme du ſel a dû recevoir le même accroiſſement; or, c'eſt préciſément ce qui eſt arrivé.

1°. le prix du ſel a été augmenté depuis 1688.

2°. On a soumis à une taxe, au profit de la Ferme tous les offices auxquels se trouve attaché le franc salé.

3°. L'invention de la tremie pour mesurer le sel, a augmenté son prix par la soustraction du poids de plus de dix pour cent.

4°. Il est prouvé par la destruction de plus des sept-huitiemes de nos marais salans, que le prix du sel a été beaucoup avili, & par conséquent que la Ferme générale a dû augmenter son bénéfice sur ses achâts.

5°. Le concours des circonstances qui s'oppose presque toujours a l'exécution de la loi, pour le tems du dépôt qu'elle prescrit, ménage encore un bénéfice par l'humidité, qui tient dans la mesure une place considérable.

Cette énumération de faits sur les Gabelles est inconteſtable : en les réunissant à la nature des autres taxes de la Ferme, n'a-t'on pas droit de conclure

que chacune des impoſitions qu'elle renferme a dû s'accroître, & s'eſt accrue à peu près en raiſon de l'élévation apparente des valeurs vénales, puiſque d'autres moyens ont ſuppléé au défaut de la valeur numéraire pour la ſeule taxe qui n'étoit pas dans le cas d'accroiſſements proportionnels à cette valeur.

Mais en accordant même que ces voies n'auroient point été ſuffiſantes pour doubler le produit de la Ferme, ainſi que la valeur nominale du marc d'argent : il faut remarquer un point eſſentiel qui devoit le porter bien au-delà de ce doublement, s'il n'y avoit point eu de dégradation. Ce point eſt l'accroiſſement prodigieux du produit qu'ont dû fournir les taxes ſur la conſommation, par le grand déplacement des dépenſes introduit depuis 1688 ; par la multiplicité des objets qui ſe conſommoient franchement ſur les lieux, & qui vont aujourd'hui dans les Villes ſubir les taxes ; enfin par le re-

chériſſement des droits d'entrée de la Capitale.

Il ne faut que des yeux pour ſe convaincre de la réalité de cette obſervation, & je prie l'Auteur de vouloir bien ſe ſervir des ſiens pour reconnoître qu'a-préſent preſque tout le produit net du territoire, & une partie des avances de la culture ſe conſomment dans la Capitale. La réſidence de tous les grands Propriétaires Eccléſiaſtiques & Laïques ; celle des Chefs de la Finance, & la dépenſe de plus des trois quarts des intérêts de la dette Nationale, en ſont des preuves inconteſtables : quel profit les taxes ſur les conſommations n'ont elles pas dû retirer de ce déplacement des dépenſes, tant par le grand nombre d'objets qui ſont venus s'offrir à ces taxes, que par l'élévation conſidérable qu'on leur a donnée.

Les priviléges excluſifs établis en faveur du trafic & de l'induſtrie, & qui

ſont des moyens d'accroître paſſagerement les Villes aux dépens des Campagnes ont dû augmenter même de beaucoup la dépenſe des Villes de Provinces. Elle a été d'autant plus accrue, que le goût du luxe, la moleſſe, & d'autres cauſes y ont concentré ſucceſſivement le reſte des Propriétaires. De cette maniere il n'eſt pas une partie de la dépenſe du revenu, de celle des bénéfices de l'induſtrie, ainſi que de celle des gains faits ſur la levée de l'impôt, & des frais litigieux dont il a été chargé, que la Ferme générale ne voie ſoumiſes aux taxes de conſommation. Plus on conſidère l'extenſion que les profits de la Ferme générale, ont du éprouver depuis 1688, plus on s'aſſure qu'elle auroit dû parvenir & au-delà à doubler le produit qu'elle donnoit alors, s'il n'y avoit point eu de dégradation dans la maſſe générale des richeſſes.

Ce n'eſt point aſſez d'avoir prouvé à

l'Auteur que ſon obſervation manque de juſteſſe quant au fait, il eſt aiſé encore de le convaincre que ſes raiſonnements ont auſſi peu d'exactitude que ſon principe.

Quoiqu'il ne découvre point nettement ſon opinion ſur le doublement des valeurs vénales, je lui laiſſe encore la liberté de ſe décider pour ou contre, & je vais lui démontrer qu'il ſe trompe également dans les deux Aſſertions qu'il préſente, ſoit qu'il convienne que ſon vrai ſentiment eſt que les valeurs nominales ont doublé, ſoit qu'il trouve plus d'avantage à le nier.

Il avance dans ſa premiere Aſſertion, *que pour que le produit de la Ferme eut doublé en conſéquence du doublement de la dénomination, il auroit fallu que les droits euſſent été doublés dans la proportion du numéraire, il auroit fallu qu'on eut dit progreſſivement & à chaque augmentation, l'impôt qui ſe payoit avec une livre de compte,*

ſe paiera avec une livre dix ſols, &c.

Je commence par attribuer à l'Auteur le ſentiment que les valeurs vénales ont doublé. Dès qu'on n'a point pris le parti qu'il conſeille, dès que ſuivant ſon opinion les taxes de la Ferme ſont reſtées à leur ancien niveau en livres de compte; il s'en ſuit que le poids de leur charge a été diminué de moitié. Le doublement du marc d'argent auroit donc été une opération qui auroit équivalu à la remiſe de moitié des impoſitions. Ce ſoulagement auroit été un grand avantage en faveur des Entrepreneurs de culture; ils auroient gagné, juſqu'à l'échéance de leurs baux, la moitié de ce qu'ils payoient à la Ferme: c'eut été une augmentation de leurs avances qui auroit accru la réproduction dans une raiſon progreſſive, mais inverſe des tableaux de dégradation du Mémoire de l'impôt. Cette voie de la reſtauration auroit augmenté par une ſuite naturelle

& néceſſaire, la maſſe des richeſſes renaiſſantes, & par un effet conſéquent elle auroit augmenté, & peut-être doublé le produit de la Ferme en doublant les objets ſoumis à ſes taxes.

Ainſi, dans l'état de cette premiere alternative, le produit des taxes de la Ferme auroit préciſément augmenté par une conduite que l'Auteur juge devoir l'avoir laiſſé à ſon ancien taux, à moins cependant que de nouveaux Impôts indirects, étrangers à la Ferme, n'euſſent abſorbé le bénéfice procuré par l'allégement de la moitié de ſes taxes; mais alors par la raiſon que l'erreur donne toujours priſe à la vérité, ce ſeroit à tort que l'Auteur auroit avancé *que les accroiſſements de la Ferme n'ont été que pour remplir le vuide très réel des valeurs*, puiſqu'il auroit été déja remplis par ces nouveaux impôts étrangers à la Ferme.

Au contraire, dans le cas de la ſeconde alternative, le produit de la Fer-

me ne pouvoit augmenter par l'accroiſſement propoſé des taxes en livres de compte : en effet, ſi les valeurs vénales n'ont pas doublé, le doublement des taxes auroit été un principe de dégradation ; il auroit été une charge imprévue, & un véritable impôt anticipé qui auroit envahi une partie des richeſſes de la culture, loin de doubler le produit de la Ferme, il l'auroit réduit à ſon ancien niveau en anéantiſſant la moitié des richeſſes. A l'égard de la ſeconde aſſertion, malgré l'incertitude du ſentiment de l'Auteur ſur les variations des valeurs vénales, il eſt bien plus facile de prononcer contre ſon exactitude, parcequ'elle en manque dans les deux cas également. *Les accroiſſements*, dit-il, *des impoſitions de la Ferme depuis* 1688, *ont eu pour effet de remplacer ſeulement le vuide réel qu'a occaſionné dans le revenu public la diminution de la livre de compte.*

Dès que les accroiſſements de la Ferme ont été ſucceſſifs, dès qu'ils n'ont pas été

établis au même instant que le doublement de la valeur nominale du marc d'argent, ce doublement aura été suivi de celui des valeurs vénales. Alors la variation des valeurs devient indifférente, parceque dans le cas où elles auroient été élevées aprés le renouvellement des baux, la concurrence auroit forcé d'en tenir compte au revenu des Propriétaires, & elle auroit ramené les Entrepreneurs de culture à leurs reprises indispensables; comme ils l'auroient été si les valeurs étoient restées à leur ancien niveau. Ainsi les Fermiers n'ayant pris aucunes précautions contre les accroissemens de l'impôt, ont dû être surpris pendant le cours de leurs nouveaux baux par les nouvelles taxes, celles-ci ont été chaque fois des impositions imprévues & anticipées; elles en ont dû exercer tous les ravages, spolier une grande partie des avances de la culture, & en éteindre une part portionnelle de la reproduction. Quelle maniere de remplacer le vuide de l'impôt! pour

le combler, il en a fallu faire un énorme dans la masse des richesses renaissantes. Voilà, Monsieur, l'analyse exacte de l'observation que vous m'avez invité à discuter.

Quelque impression que me fasse ce résultat, je vous avouerai que je suis fort embarrassé pour concilier ces erreurs avec l'idée des talents que la maniere d'écrire de l'Auteur de la Lettre m'inspire : je ne sais pourquoi j'ai un pressentiment involontaire & secret qui me porte à penser que cette attaque est une feinte en faveur de la vérité. Desirant avoir de l'Auteur une idée favorable, je me plais à imaginer qu'il s'est proposé deux motifs en écrivant, l'un de faire éclater la solidité des principes actuellement adoptés par les Savants en matiere d'impôt, en mettant à portée de prouver que tout ce qu'on peut leur opposer de plus adroit est bientôt démasqué pour n'être que des sophismes spé-

cieux ; l'autre d'inviter l'Auteur du Mémoire sur l'Impôt, à donner un développement, qu'il juge nécessaire, de son argument tiré du produit de la Ferme générale.

En me livrant à ma prévention, je compte avoir déja secondé les vues de l'Auteur quant au premier article, à l'égard du second je vais finir, par le satisfaire.

L'Argument tiré du produit de la Ferme générale me paroît fondé sur trois raisons essentielles. La premiere est la déprédation nécessaire des impositions indirectes établies depuis 1660, en y comprenant les milices & les corvées. L'Auteur du Mémoire sur l'Impôt devoit d'autant plus être persuadé de l'anéantissement de la moitié de nos richesses, que l'expérience est d'accord avec les calculs précis & rigoureux qu'il a employés pour le démontrer.

La deuxieme est que toutes les va-

Le

leurs vénales devoient ſuivre l'élévation de la valeur nominale du marc d'argent, ſans des opérations fauſſes qui auroient été des erreurs de l'adminiſtration, que toutes les productions qui jouiſſent de la liberté du commerce ont dû recevoir ce renchériſſement idéal, que toutes celles qui ſont ſoumiſes aux taxes de la Ferme ſont dans ce cas.

Pour la troiſieme, il a été aiſé à l'Auteur couronné par la Société Royale de Limoges, de reconnoître que la plûpart des taxes de la Ferme en 1688, étoient de nature à hauſſer avec les valeurs vénales, & qu'on avoit pu ſuppléer au défaut de ce hauſſement pour l'impoſition du ſel. Il ſe croyoit diſpenſé pour cette obſervation d'une préciſion géométrique, ayant en cas d'erreur pour quelques petites taxées ignorées de lui, une marge très ample dans le grand accroiſſement de la dépenſe, ainſi que des taxes ſur les conſommations, dans la Capitale.

D'après ces notions, il s'eſt borné à conſidérer le revenu de *ſoixante-quatre millions* que la Ferme générale donnoit en 1688. Il me paroît qu'il a fait ce raiſonnement ſimple. L'élévation du produit de la Ferme en valeurs nominales, auroit dû ſuivre au moins celle du marc d'argent, & la même quantité de richeſſes qui en 1688 produiſoit *ſoixante-quatre millions*, devroit aujourd'hui en produire *cent vingt*. Puis en partant de ce point, & ajoûtant à cette ſomme l'accroiſſement naturel qu'auroient dû donner les ſix ſols pour livre d'augmentation, ainſi que celui des nouvelles impoſitions établies depuis 1688. Le réſultat de *deux cents trente-un millions* qu'il a trouvé, a dû lui paroître avec raiſon, un fort indice qu'il étoit approché de bien près de notre ſituation. Et a été convaincu que la Ferme générale étoit une ſeconde voie, qui pouvoit conduire au même but que le calcul des vingtiemes.

Ces deux Arguments n'étant pas plus ſuceptibles l'un que l'autre d'une préciſion géométrique, il s'eſt cru en droit de préſenter le ſien comme une induction frappante; elle ne doit point paroître haſardée puiſqu'elle n'eſt préſentée que comme un effet de cauſes démontrées avec une exactitude rigoureuſe. Quand ont conſtate qu'une ſource ne fournit plus que la moitié de l'eau qu'elle donnoit, héſite-t-on à décider que le lit du ruiſſeau qu'elle forme ne contient plus que la moitié du volume d'eau qu'il contenoit auparavant?

C'eſt pourtant à ce point que ſe réduit la diſpute qu'on fait a l'Auteur du Mémoire de l'Impôt: ce n'eſt point ſur le volume d'eau du canal qu'il falloit l'attaquer, c'étoit ſur le produit de la ſource, ou bien ſuivant les regles de l'hydroſtatique: on ne peut conteſter ſur le premier qu'on ne s'engage à diſcuter le ſecond; l'effet eſt dans une dé-

pendance néceſſaire de ſa cauſe. J'eſpere, Monſieur, qu'en traitant ainſi la matiere ſuivant les principes de l'ordre phyſique, je pourrai vous avoir fait impreſſion, à vous ſur-tout qui êtes intimément convaincu de la juſteſſe des réſultats du Mémoire que la Société Royale d'Agriculture de Limoges à a couronné.

J'ai l'honneur, &c.

LES raiſonnements que préſente cette Lettre, quoique quelquefois un peu abſtraits, ſont certainement ſerrés & preſſants. Et ils nous font perſiſter à croire que l'Auteur & celui auquel il répond ont tous deux raiſon. Leurs principes ne ſont point en oppoſition. Mr. O. n'eſt point adverſaire de Mr. Q; loin de nier les dégradations prouvées par les calculs de celui-ci, il en eſt formellement convenu page 136, & en y ajourant des Obſervations qui les confirment. Ce que Mr. O. a remarqué, eſt que lorſqu'on double la valeur numéraire de

marc d'argent, l'impôt se trouve réduit à moitié s'il reste fixé à la même somme en livres de compte. C'est ce principe très évident que nous avons applaudi, & que nous applaudissons encore. Il ne nous paroit pas qu'il en résulte, comme l'insinue Mr. Q, que l'augmentation de la valeur numéraire fut avantageuse à l'Agriculture; car si l'impôt se trouve diminué par cette augmentation, les productions ont pendant quelques tems une valeur incertaine, qui vient de l'ignorance du Peuple qui n'est pas encore accoutumé à la nouvelle maniere de compter. Et lorsque les prix ont repris leur niveau, & qu'une grande partie des baux ont été renouvellés en conséquence, l'Administration qui a eu le tems de reconnoître les effets de sa mépriſe sur la recette de l'impôt, se voit réduite à y faire des augmentations qui deviennent alors, ainsi que l'a très bien observé Mr. Q, véritable impositions imprévues & anticipées, & par conséquent destructives. C'est ce qui est arrivé, de l'aveu de nos deux savants; qui sont donc d'accord, & sur le principe & sur les conséquences les plus importantes.

Quant à l'article particulier du produit de la Ferme générale Mr. Q, prouve très bien dans sa Lettre qu'on vient de lire, que les droits du Domaine & ceux des Aides, & une partie de ceux des Traites ont suivi la dénomination des valeurs.

L'autre partie des Traités qui eſt à raiſon de tant par quintal de marchandiſe, a ſouffert la diminution de moitié par le changement du numéraire. Les Gabelles ont d'abord été dans le même cas, & l'on ne ſauroit admettre pour moyen de compenſation, ce que Mr. A. dit de la trémie & de l'humidité dont l'uſage étoit antérieur au Bail de 1688. Mais l'augmentation du prix du ſel depuis cette époque, la contribution levée ſur les Titulaires des Charges qui ont le franc-ſalé, l'accroiſſement des entrées de Paris, & l'introduction des droits d'Octrois dans une grande quantité de Villes qui en étoient exemptes dans le ſiecle dernier, & les cauſes qui ont attiré les dépenſes dans les Villes offrent ſurement cette compenſation qui juſtifie le réſultat général des calculs que M. DE SAINT-PÉRAVY a donnés au Public dans ſon Mémoire très juſtement couronné par la ſociété de Limoges. Ces calculs pouvoient avoir beſoin de l'éclairciſſement que Mr. O a demandés avec beaucoup de ſagacité, & que Mr Q vient de donner d'une maniere très ſatisfaiſante. Toute conteſtation doit donc être finie entre ces dignes émules.

N°. II.

Suite des Réflexions sur la Formation & la Distribution des Richesses, par Mr. X.

§. XXXI.

Des capitaux en général & du revenu de l'argent.

Il y a un autre moyen d'être riche sans travailler & sans posséder des terres dont je n'ai point encore parlé. Il est nécessaire d'en expliquer l'origine & la liaison avec le reste du système de la distribution des richesses dans la société, dont je viens de crayonner l'ébauche. Ce moyen consiste à vivre de ce qu'on appelle le revenu de son argent, ou de l'intérêt qu'on retire de l'argent, prêté.

§. XXXII.

De l'uſage de l'or & de l'argent dans le commerce.

L'argent & l'or ſont deux marchandiſes comme les autres ; & moins précieuſes que beaucoup d'autres, puiſqu'elles ne ſont d'aucun uſage pour les véritables beſoins de la vie. Pour expliquer comment ces deux métaux ſont devenus le gage repréſentatif de toute eſpece de richeſſes, comment ils influent dans la marche du Commerce, & comment ils entrent dans la compoſition des fortunes ; il faut remonter un peu haut & revenir ſur nos pas.

§. XXXIII.

Naiſſance du Commerce. Principe de l'élévaluation des choſes commerçables.

Le beſoin réciproque a introduit l'échange de ce qu'on avoit contre ce qu'on n'avoit pas ; on échangea une denrée

contre une autre, les denrées contre le travail. Dans ces échanges il falloit que les deux parties convinssent de la qualité & de la quantité de chacune des choses échangées. Dans cette convention il est naturel que chacun desire de recevoir le plus qu'il peut & de donner le moins qu'll peut, & tous deux étant également maîtres de ce qu'ils ont à donner dans l'échange; c'est à chacun d'eux à balancer l'attachement qu'il a pour la denrée qu'il donne avec le desir qu'il a de la denrée qu'il veut recevoir, & à fixer en conséquence la quantité de chacune des choses échangées. S'ils ne sont pas d'accord, il faudra qu'ils se rapprochent en cédant un peu de part & d'autre, en offrant plus & se contentant de moins. Je suppose que l'un ait besoin de bled & l'autre de vin, & qu'ils s'accordent à échanger *un boisseau de bled* contre *six pintes de vin*. Il est évident que pour chacun d'eux, *un boisseau de*

bled & *ſix pintes de vin* ſont regardés comme exactement équivalents, & que dans cet echange particulier, le prix d'*un boiſſeau* de bled eſt *ſix pintes* de vin, & le prix de *ſix pintes* de vin eſt *un boiſſeau* de bled. Mais dans un autre échange entre d'autres hommes, ce prix ſera différent ſuivant que l'un d'eux aura un beſoin plus ou moins preſſant de la denrée de l'autre; & *un boiſſeau* de bled pourra être échangé contre *huit pintes* de vin, tandis qu'*un autre boiſſeau* ſera échangé contre *quatre pintes* ſeulement. Or il eſt évident qu'aucun de ces trois prix ne ſauroit être regardé plutôt que l'autre comme le véritable prix du boiſſeau de bled; car, pour chacun des contractans, le vin qu'il a reçu étoit l'équivalent du bled qu'il a donné: en un mot, tant que l'on conſidere chaque échange comme iſolé & en particulier, la valeur de chacune des choſes échangées n'a d'autre meſure que le beſoin ou le deſir

& les moyens des contractans balancés de part & d'autre, & n'eſt fixée que par l'accord de leur volonté.

§. XXXIV.

Comment s'établit la valeur courante dans l'échange des marchandiſes.

Cependant il ſe trouve que pluſieurs Particuliers ont du vin à offrir à celui qui a du bled : ſi l'un n'a voulu donner que *quatre pintes* pour un *boiſſeau*, le Propriétaire du bled ne lui donnera pas ſon bled, lorſqu'il ſaura qu'un autre lui donnera *ſix pintes* ou *huit* pour le même *boiſſeau*. Si le premier veut avoir du blé, il ſera obligé de hauſſer le prix au niveau de celui qui offre davantage. Les Vendeurs de vin profitent de leur côté de la concurrence entre les Vendeurs de bled : chacun ne ſe détermine à donner ſa denrée qu'après avoir comparé les différentes offres qu'on lui fait de la denrée dont il a beſoin, & donne la préférence à l'of-

fre la plus forte. La valeur du bled & du vin n'eſt plus débattue entre deux ſeuls Particuliers relativement à leurs beſoins & à leurs facultés réciproques ; elle ſe fixe par la balance des beſoins & des facultés de la totalité des Vendeurs de bled avec ceux de la totalité des Vendeurs de vin. Car tel qui donneroit volontiers *huit pintes* de vin pour *un boiſſeau* de bled, n'en donnera que *quatre* lorſqu'il ſaura qu'un Propriétaire de bled conſent à donner *deux boiſſeaux* de bled pour *huit pintes*. Le prix mitoyen entre les différentes offres & les différentes demandes deviendra le prix courant auquel tous les Acheteurs & les Vendeurs ſe conformeront dans leurs échanges ; & il ſera vrai de dire que *ſix pintes* de vin ſeront pour tout le monde l'équivalent d'*un boiſſeau* de bled, ſi c'eſt là le prix mitoyen, juſqu'à ce que la diminution de l'offre d'un côté, ou de la demande de l'autre, faſſe changer cette évaluation.

§. XXXV.

Le Commerce donne à chaque marchandise une valeur courante, relativement à chaque autre marchandise, d'où il suit que toute marchandise est l'équivalent d'une certaine quantité de toute autre marchandise, & peut être regardée comme un gage qui la représente.

Le bled ne s'échange pas seulement contre le vin, mais contre tous les autres objets dont peuvent avoir besoin les propriétaires de bled; contre le bois, le cuir, la laine, le coton, &c. : il en est de même du vin & de chaque denrée en particulier. Si *un boisseau* de bled est l'équivalent de *six pintes* de vin, & qu'*un mouton* soit l'évalent de *trois boisseaux* de bled, ce même *mouton* sera l'équivalent de *dix-huit pintes* de vin. Celui qui ayant du bled, auroit besoin de vin, pourroit, sans inconvénient, échanger son bled contre un mouton,

afin de pouvoir enſuite échanger ce mouton contre le vin dont il a beſoin.

§. XXXVI.

Chaque marchandiſe peut ſervir d'échelle ou de meſure commune pour y comparer la valeur de toutes les autres.

Il ſuit de-là que dans un pays où le Commerce eſt fort animé, où il y a beaucoup de productions & beaucoup de conſommation, où il y a beaucoup d'offres & de demandes de toutes ſortes de denrées, chaque eſpece aura un prix courant relativement à chaque autre eſpece; c'eſt-à-dire, qu'une certaine quantité de l'une équivaudra à une certaine quantité de chacune des autres. Ainſi la même quantité de bled, qui vaudra dix-huit pintes de vin, vaudra auſſi un mouton, une piéce de cuir préparé, une certaine quantité de fer: & toutes ces choſes auront dans le commerce une valeur égale. Pour exprimer

& faire connoître la valeur d'une choſe en particulier, il eſt évident qu'il ſuffit d'énoncer la quantité d'une autre denrée connue qui en ſeroit regardée comme l'équivalent. Aïnſi pour faire connoître ce que vaut une piéce de cuir d'une certaine grandeur, on peut dire indifféremment qu'elle vaut *trois boiſſeaux de bled* ou *dix-huit pintes de vin*. On peut de même exprimer la valeur d'une certaine quantité de vin, par le nombre des moutons ou des boiſſeaux de bled qu'elle vaut dans le Commerce.

On voit par-là que toutes les eſpèces de denrées qui peuvent être l'objet du Commerce ſe meſurent, pour ainſi dire, les unes les autres, que chacune peut peut ſervir de meſure commune ou d'échelle de comparaiſon pour y rapporter les valeurs de toutes les autres; & pareillement chaque marchandiſe devient, entre les mains de celui qui la poſſede, un moyen de ſe procurer tou-

tes les autres : une eſpece de gage univerſel.

§. XXXVII.

Toute marchandiſe ne préſente pas une échelle des valeurs également commode. On a dû préférer dans l'uſage celles qui n'étant pas ſuſceptibles d'une grande différence dans la qualité ont une valeur principalement relative au nombre ou à la quantité.

Mais quoique toutes les marchandiſes aient eſſentiellement cette propriété de repréſenter toutes les autres, de pouvoir ſervir de commune meſure, pour exprimer leur valeur, & de gage univerſel pour ſe les procurer toutes par la voie de l'échange, toutes ne peuvent pas êtte employées avec la même facilité à ces deux uſages. Plus une marchandiſe eſt ſuſceptible de changer de valeur à raiſon de ſa qualité, plus il eſt difficile de la faire ſervir d'échelle pour

y rapporter la valeur des autres marchandiſes. Par exemple, ſi *dix-huit pintes* de vin d'*Anjou*, ſont l'équivalent d'*un mouton*, *dix-huit pintes* de vin *du Cap* ſeront l'équivalent *de dix-huit moutons*. Ainſi celui qui pour faire connoître la valeur d'un mouton, diroit qu'il vaut dix huit pintes de vin, employeroit un langage équivoque, & qui ne donneroit aucune idée préciſe, à moins qu'il n'ajoutât beaucoup d'explications, ce qui ſeroit très incommode. On a donc dû choiſir par préférence pour échelle de comparaiſon, des denrées, qui étant d'un uſage plus commun, & par-là d'une valeur plus connue, étoient plus ſemblables les unes aux autres, & dont, par conſéquent, la valeur étoit plus relative au nombre ou à la quantité qu'à la qualité.

§. XXXVIII.

Au défaut de l'exacte correſpondance entre la valeur & le nombre ou la quantité, on y ſupplée par une évaluation moyenne qui devient une eſpece de monnoye ideale.

Dans un pays où il n'y a qu'une race de moutons, on peut facilement prendre la valeur d'une toiſon ou celle d'un mouton pour la meſure commune des valeurs, & l'on dira qu'une barique de vin ou une pièce d'étoffe valent un certain nombre de toiſons ou de moutons. A la vérité, il y a entre les moutons quelque inégalité, mais quand il s'agit de vendre des moutons on a ſoin d'évaluer cette inégalité, & de compter, par exemple, deux agneaux pour un mouton. Lorſqu'il s'agit d'évaluer toute autre marchandiſe, on prend pour unité la valeur commune d'un mouton d'un âge & d'une force moyenne. De cette ſorte, l'énon-

ciation des valeurs en moutons devient comme un langage de convention, & ce mot, *un mouton*, dans le langage du commerce, ne signifie qu'une certaine valeur, qui, dans l'esprit de ceux qui l'entendent, porte l'idée non-seulement d'un mouton, mais d'une certaine quantité de chacune des denrées les plus communes, qui sont regardées comme l'équivalent de cette valeur; & cette expression finira si bien par s'appliquer à une valeur fictive & abstraite, plutôt qu'à un mouton réel; que si par hasard il arrive une mortalité sur les moutons, & que, pour en avoir un, il faille donner le double de bled ou de vin, qu'on donnoit auparavant; on dira qu'*un mouton* vaut *deux moutons*, plutôt que de changer l'expression à laquelle on est accoutumé pour toutes les autres valeurs.

§. XXXIX.

Exemples de ces évaluations moyennes qui deviennent une expreſſion idéale des valeurs.

On connoit dans le commerce de toutes les Nations, pluſieurs exemples de ces évaluations fictives en marchandiſes, qui ne ſont pour ainſi dire qu'un langage de convention, pour exprimer leur valeur. Ainſi les Rotiſſeurs de Paris, les Marchands de Poiſſon, qui fourniſſent de grandes maiſons, font ordinairement leurs marchés *à la piece*. Une poularde graſſe eſt comptée pour une piece; un poulet pour une demie piece, plus ou moins ſuivant la ſaiſon, & ainſi du reſte. Dans le commerce des Negres vendus aux Colonies d'Amérique, on vend une cargaiſon de Negres, à raiſon de tant par tête de Negre *piece d'Inde*. Les femmes & les enfants s'évaluent: en ſorte, par exemple, que trois enfants,

ou bien une femme & un enfant, ſont comptés pour une tête de Negre. On augmente ou on diminue l'évaluation à raiſon de la vigueur ou des autres qualités des eſclaves; enſorte que tel eſclave peut être compté pour *deux têtes de Negre.*

Les Negres *Mandingos*, qui font le commerce de la poudre d'or avec les Marchands Arabes, rapportent toutes les denrées à une échelle fictive dont les parties s'appellent *macutes*, enſorte qu'ils diſent aux Marchands qu'ils leur donnent tant de *macutes* en or. Ils évaluent auſſi en *macutes* les marchandiſes qu'ils reçoivent, & ſe débattent avec les Marchands ſur cette évaluation. C'eſt ainſi qu'on compte en Hollande par *florins de Banque*, qui ne ſont qu'une monnoie fictive, & qui dans le commerce s'évaluent tantôt plus cher, tantôt moins que la monnoie qu'on appelle *florins*.

§. XL.

Toute marchandiſe eſt un gage repréſentatif de tous les objets du Commerce ; mais plus ou moins commode dans l'uſage, ſuivant qu'elle eſt plus ou moins facile à tranſporter & à conſerver ſans altération.

La variation dans la qualité des marchandiſes, & dans leur prix à raiſon de cette qualité, qui les rend moins propres que d'autres à ſervir de commune meſure, s'oppoſe ou plus moins à ce qu'elles ſoient un gage repréſentatif de toute autre marchandiſe d'une pareille valeur. Cependant il y a auſſi, quant à cette derniere propriété, une très grande différence entre les différentes eſpeces de marchandiſes. Il eſt évident, par exemple, qu'un homme qui a chez lui une piece de toile eſt bien plus ſûr de ſe procurer quand il voudra une certaine quantité de bled, que s'il avoit une barique de vin de pareille valeur ; le vin étant

sujet à une infinité d'accidents qui peuvent en un instant lui faire perdre tout son prix.

§. XLI.

Toute marchandise a les deux propriétés essentielles de la monnoie, de mesurer & de représenter toute valeur : & dans ce sens, toute marchandise & monnoie.

Ces deux propriétés de servir de commune mesure de toutes les valeurs & d'être un gage représentatif de toute marchandises de pareille valeur, renferment tout ce qui constitue l'essence & l'utilité de ce qu'on appelle monnoie ; & il suit des détails dans lesquels je viens d'entrer, que tout les marchandises sont à quelques égards *monnoie* & participent à ces deux propriétés essentielles, plus ou moins à raison de leur nature particuliere. Toutes sont plus ou moins propres à servir de commune mesure à raison de ce qu'elles sont d'un usage plus

général, d'une qualité plus ſemblable, & plus faciles à ſe diviſer en parties d'une valeur égale. Toutes ſont plus ou moins propres à être un gage univerſel des échanges, à raiſon de ce qu'elles ſont móins ſuſceptibles de déchet & d'altération dans la quantité ou dans leur qualité.

§. XLII.

Réciproquement toute monnoie eſt eſſentiellement marchandiſe.

On ne peut prendre pour commune meſure des valeurs, que ce qui a une valeur, ce qui eſt reçu dans le Commerce en échange des autres valeurs: & il n'y a de gage univerſellement repréſentatif d'une valeur, qu'une autre valeur égale. Une monnoie de pure convention eſt donc une choſe impoſſible.

§. XLIII.

Différentes matieres ont pû ſervir & ont ſervi de monnoie uſuelle.

Pluſieurs Nations ont adopté dans leur langage & dans leur Commerce pour commune meſure de valeurs, différentes matieres plus ou moins précieuſes ; il y a encore aujourd'hui quelques Peuples Barbares qui ſe ſervent d'une eſpece de petits coquillages appellés *Caurits*. Je me ſouviens d'avoir vu au College des noyaux d'abricots échangés & troqués comme une eſpece de monnoie entre les Ecoliers qui s'en ſervoient pour jouer à différens jeux. J'ai déja parlé de l'évaluation par tête de bétail. On en trouve des veſtiges dans les Loix des anciennes Nations Germaniques qui détruiſirent l'Empire Romain. Les premiers Romains ou du moins les Latins leurs ancêtres s'en étoient auſſi ſervis. On prétend que les premieres monnoies qu'on frappa en

cuivre repréſentoient la valeur d'un mouton, & portoient l'empreinte de cet animal, & que c'eſt delà qu'eſt venu le mot *pecunia* de *pecus*. Cette conjecture a beaucoup de vraiſemblance.

§. XLIV.

Les Métaux & ſur-tout l'or & l'argent y ſont plus propres qu'aucune autre ſubſtance; & pourquoi.

Nous voici arrivés à l'introduction des métaux précieux dans le Commerce. tous les métaux, à meſure qu'ils ont été découverts, ont été admis dans les échanges à raiſon de leur utilité réelle : Leur brillant les a fait rechercher pour ſervir de parure; leur ductilité & leur ſolidité les ont rendus propres à faire des vaſes plus durables & plus légers que ceux d'argile. Mais ces ſubſtances ne purent être dans le Commerce ſans devenir preſque auſſi-tôt la Monnoie univerſelle; un morceau de quelque métal que

ce soit a exactement les mêmes qualités qu'un autre morceau du même métal, pourvu qu'il soit également pur : or la facilité qu'on a de séparer, par différentes opérations de Chymie, un métal des autres métaux avec lesquels il seroit allié, fait qu'on peut toujours les réduire au degré de pureté, ou, comme on s'exprime, *au titre* qu'on veut : alors la valeur du métal ne peut plus différer que par son poids. En exprimant la valeur de chaque marchandise par le poids du métal qu'on donne en échange, on aura donc l'expression de toutes les valeurs la plus claire, la plus commode & la plus susceptible de précision : & dès lors il est impossible que dans l'usage on ne la préfere pas à toute autre. Les métaux ne sont pas moins propres à devenir le gage universel de toutes les valeurs qu'ils peuvent mesurer : comme ils sont susceptibles de toutes les divisions imaginables, il n'y a aucun objet dans le

Commerce dont la valeur, petite ou grande, ne puiſſe être exactement payée par une certaine quantité de métal. A cet avantage de ſe prêter à toutes ſortes de diviſions, ils joignent celui d'être inaltérables : & ceux qui ſont rares, comme l'argent & l'or, ont une très grande valeur ſous un poids & un volume très peu conſidérable.

Ces deux métaux ſont donc de toutes les marchandiſes les plus faciles à vérifier pour leur qualité, à diviſer pour leur quantité, à conſerver éternellement ſans altération, & à tranſporter en tous lieux aux moindres frais. Tout homme qui a une denrée ſuperflue & qui n'a pas, au moment, beſoin d'une autre denrée d'uſage, s'empreſſera donc de l'échanger contre de l'argent ; avec lequel il eſt plus ſûr, qu'avec toute autre choſe, de ſe procurer la denrée qu'il voudra au moment du beſoin.

§. XLV.

L'or & l'argent ſont conſtitués, par la nature des choſes, monnoie & monnoie univerſelle; indépendamment de toute convention & de toute loi.

Voilà donc l'or & l'argent conſtitués monnoie & monnoie univerſelle, & cela ſans aucune convention arbitraire des hommes, ſans l'intervention d'aucune loi, mais par la nature des choſes. Ils ne ſont point, comme bien des gens l'ont imaginé, des ſignes des valeurs; ils ont eux-mêmes une valeur. S'ils ſont ſuſceptibles d'être la meſure & le gage des autres valeurs, cette propriété leur eſt commune avec tous les autres objets qui ont une valeur dans le Commerce. Ils n'en different que parcequ'étant tout à la fois plus diviſibles, plus inaltérables & plus faciles à tranſporter que les autres marchandiſes, il eſt plus commode de les

employer à mesurer & à représenter les valeurs.

§. XLVI.

Les autres métaux ne sont employés a ces usages que subsidiairement

Tous les métaux seroient susceptibles d'être employés comme monnoie. Mais ceux qui sont fort communs ont trop peu de valeur sous un trop grand volume pour être employés dans les échanges courants du Commerce. Le cuivre, l'argent, & l'or sont les seuls dout on ait fait un usage habituel. Et même à l'exception de quelques Peuples auxquels ni les mines ni le Commerce n'avoient point encore pu fournir une quantité suffisante d'or & d'argent, le cuivre n'a jamais servi que dans les échanges des plus petites valeurs.

§. XLVII.

L'usage de l'or & de l'argent comme monnoie en a augmenté la valeur comme matiere.

Il est impossible que l'empressement avec lequel chacun a cherché à échanger ses denrées superflues contre l'or ou l'argent, plutôt que contre aucune autre denrée, n'ait pas beaucoup augmenté la valeur de ces deux métaux dans le Commerce. Ils n'en sont devenus que plus commodes pour leur emploi de gage & de commune mesure.

§. LXVIII.

Variations dans la valeur de l'or & de l'argent comparés avec les autres objets du Commerce & entr'eux.

Cette valeur est susceptible de changer & change en effet continuellement; ensorte que la même quantité de métal qui répondoit à une certaine quantité de telle ou telle denrée cesse d'y répon-

dre, & qu'il faut plus ou moins d'argent pour repréſenter la même denrée. Lorſqu'il en faut plus, on dit que la denrée eſt plus chere, & lorſqu'il en faut moins, on dit qu'elle eſt à meilleur marché; mais on pourroit dire tout auſſi bien que c'eſt l'argent qui eſt à meilleur marché dans le premier cas, & plus cher dans le ſecond. Non-ſeulement l'argent & l'or varient de prix, comparés avec toutes les autres denrées : mais ils varient de prix entr'eux à raiſon de ce qu'ils ſont plus ou moins abondants. Il eſt notoire qu'on donne aujourd'hui en Europe de *quatorze* à *quinze onces d'argent* pour *une once d'or*, & que dans des tems plus anciens on ne donnoit que *dix* à *onze onces d'argent* pour *une once d'or*. Encore aujourd'hui à la Chine on ne donne gueres qu'environ *douze onces d'argent* pour avoir *une once d'or :* enſorte qu'il y a un très grand avantage à porter de l'argent à la Chine pour l'échanger contre de

l'or que l'on rapporte en Europe. Il eſt viſible qu'à la longue ce Commerce doit rendre l'or plus commun en Europe, & plus rare à la Chine, & que la valeur de ces deux métaux doit enfin ſe ramener par-tout à la même proportion.

Mille cauſes différentes concourent à fixer dans chaque moment & à faire varier ſans ceſſe la valeur des denrées comparées, ſoit les unes avec les autres, ſoit avec l'argent. Les mêmes cauſes fixent & font varier la valeur de l'argent comparé, ſoit à la valeur de chaque denrée en particulier, ſoit à la totalité des autres valeurs qui ſont actuellement dans le Commerce. Il ne ſeroit pas poſſible de démêler ces différentes cauſes, & de développer leurs effets ſans ſe livrer à des détails très étendus & très difficiles, & je m'abſtiendrai d'entrer dans cette diſcuſſion.

§. XLIX.

L'usage des payements en argent a donné lieu à la distinction entre le Vendeur & l'Acheteur.

A mesure que les hommes se sont familiarisés avec l'habitude de tout évaluer en argent, d'échanger tout leur superflu contre de l'argent, & de n'échanger l'argent que contre les choses qui leur étoient utiles ou agréables pour le moment, ils se sont accoutumés à considérer les échanges du Commerce sous un nouveau point de vue. Ils y ont distingué deux personnes, le Vendeur & l'Acheteur. Le Vendeur étoit celui qui donnoit la denrée pour de l'argent, & l'Acheteur celui qui donnoit l'argent pour avoir la denrée.

§. L.

L'usage de l'argent a beaucoup facilité la séparation des divers travaux entre les différents Membres de la Société.

Plus l'argent tenoit lieu de tout, plus chacun pouvoit, en se livrant uniquement à l'espece de culture ou d'industrie qu'il avoit choisie, se débarrasser de tout soin pour subvenir à ses autres besoins, & ne penser qu'à se procurer le plus d'argent qu'il pourroit par la vente de ses fruits ou de son travail, bien sûr, avec cet argent, d'avoir tout le reste. C'est ainsi que l'usage de l'argent a prodigieusement hâté les progrès de la Société.

§. LI.

De la réserve des produits annuels, accumulés pour former des capitaux.

Aussi-tôt qu'il s'est trouvé des hommes à qui la propriété des terres assuroit un revenu annuel plus que suffisant

pour satisfaire à tous leurs besoins, il dût se trouver des hommes, ou inquiets de l'avenir, ou simplement prudents, qui mirent en réserve une partie de ce qu'ils recueilloient chaque année; soit pour subvenir aux accidents possibles, soit pour augmenter leur aisance. Lorsque les denrées qu'ils recueilloient étoient difficiles à conserver, ils durent chercher à se procurer en échange des objets d'une nature plus durable & auxquels le tems ne feroit pas perdre leur valeur; ou qui pouvoient être employés de façon à procurer des profits qui en repareroient avec avantage le dépérissement.

§. LII.

Richesses mobiliaires, amas d'argent.

Ce genre de possessions résultantes de l'accumulation des produits annuels non consommés, est connu sous le nom de *richesses mobiliaires*. Les meubles, les maisons, la vaisselle, les marchandises

enmagazinées, les outils de chaque métier, les bestiaux, appartiennent à ce genre de richesses. Il est évident que l'on s'étoit fortement appliqué à se procurer le plus qu'on avoit pu de ces richesses, avant de connoître l'argent; mais il n'est pas moins sensible que dès qu'il fût connu, & reconnu pour le plus inaltérable de tous les objets de Commerce, & le plus facile à conserver sans embarras, il dût être principalement recherché par quiconque voulut amasser. Ce ne furent pas seulement les Propriétaires des terres qui accumulerent ainsi de leur superflu. Quoique les profits de l'industrie ne soient pas, comme les revenus de la terre, un don de la nature, & que l'homme industrieux ne retire de son travail que le prix que lui en donne celui qui lui paie son salaire; quoique ce dernier économise le plus qu'il peut sur ce salaire, & que la concurrence oblige l'homme industrieux à se contenter d'un prix moindre qu'il ne

voudroit ; il eſt certain cependant que cette concurrence n'a jamais été aſſez nombreuſe, aſſez animée dans tous les genres de travaux, pour qu'un homme plus adroit, plus actif & ſur-tout plus économe que les autres pour ſa conſommation perſonnelle, n'ait pû, dans tous les tems, gagner un peu plus qu'il ne faut pour le faire ſubſiſter lui & ſa famille, & réſerver ce ſurplus pour s'en faire un petit pécule.

§. LIII.

Les richeſſes mobiliaires ſont un préalable indiſpenſable pour tous les travaux lucratifs.

Il eſt même néceſſaire que dans chaque métier, les Ouvriers, ou les Entrepreneurs qui les font travailler, aient un certain fonds de richeſſes mobiliaires amaſſées d'avance. Nous ſommes encore ici obligés de revenir ſur nos pas pour rappeller pluſieurs choſes qui n'ont été

d'abord qu'indiquées en passant quand on a parlé du partage des différentes professions & des différents moyens par lesquels les Propriétaires peuvent faire valoir leurs fonds, parcequ'alors on n'auroit pû les bien expliquer sans interrompre le fil des idées.

§. LIV.

Nécessité des avances pour la culture.

Tous les genres de travaux de la culture, de l'industrie, du Commerce, exigent des avances. Quand on laboureroit la terre avec les mains, il faudroit semer avant de recueillir : il faudroit vivre jusqu'après la récolte. Plus la culture se perfectionne & s'anime, plus les avances sont fortes. Il faut des bestiaux, des outils aratoires, des bâtiments pour contenir les bestiaux, pour serrer les récoltes ; il faut payer & faire subsister jusqu'à la récolte un nombre de personnes proportionné à l'étendue de

l'exploitation. Ce n'eſt que par de fortes avances qu'on obtient de riches produits, & que les terres donnent beaucoup de revenu. Dans quelque métier que ce ſoit, il faut d'avance que l'Ouvrier ait des outils, qu'il ait une ſuffiſante quantité des matieres qui ſont l'objet de ſon travail; il faut qu'il ſubſiſte en attendant la vente de ſes ouvrages.

§. LV.

Premieres avances fournies par la terre encore inculte.

C'eſt toujours la terre qui eſt la premiere & l'unique ſource de toute richeſſe : c'eſt elle qui par la culture produit tout le revenu ; c'eſt elle auſſi qui a donné le premier fond des avances antérieures à toute culture. Le premier Cultivateur a pris les graines qu'il a ſemées ſur des plantes que la terre avoit produites d'elle-même ; en attendant la récolte, il a vécu de chaſſe, de pêche, de

fruits ſauvages : ſes outils ont été des branches d'arbres arrachées dans les forêts, taillées avec des pierres tranchantes aiguiſées contre d'autres pierres ; il a pris lui-même à la courſe, ou fait tomber dans ſes piéges, les animaux errants dans les bois, il les a ſoumis, apprivoiſés : il s'en eſt ſervi d'abord pour ſa nourriture, enſuite pour l'aider dans ſon travail. Ce premier fond s'eſt accru peu-à-peu ; les beſtiaux ſur-tout furent, de toutes les richeſſes mobiliaires la plus recherchée dans ces premiers tems, & celle qu'il fut le plus facile d'accumuler : ils périſſent, mais ils ſe reproduiſent, & la richeſſe en eſt en quelque ſorte impériſſable : ce fond même s'augmente par la ſeule voie de la génération, & donne un produit annuel, ſoit en laitages, ſoit en laines, en cuirs & autres matieres qui, avec les bois pris dans les forêts, ont été le premier fond des ouvrages d'induſtrie.

§. LVI.

Beſtiaux, richeſſe mobiliaire antérieure même à la culture des terres.

Dans un tems où il y avoit encore une grande quantité de terres incultes & qui n'appartenoient à perſonne, on pût avoir des beſtiaux ſans être Propriétaire de terres. Il eſt même probable que les hommes ont preſque par-tout commencé à raſſembler des troupeaux, & à vivre de leur produit avant de ſe livrer au travail plus pénible de la culture. Il paroît que les Nations qui ont le plus anciennement cultivé la terre, ſont celles qui ont trouvé dans leur Pays des eſpeces d'animaux plus ſuſceptibles d'être apprivoiſés, & qui par là ont été conduites de la vie errante & agitée des Peuples qui vivent de chaſſe & de pêche, à la vie plus tranquille des Peuples Paſteurs. La vie paſtorale fait ſéjourner plus long-tems dans un même lieu; elle donne plus de loiſir;

plus d'occaſions d'étudier la différence des terreins, d'obſerver la marche de la nature dans la production des plantes qui ſervent à la nourriture des beſtiaux. Peut être eſt-ce par cette raiſon que les Nations Aſiatiques ont cultivé la terre les premieres, & que les Peuples de l'Amérique ſont reſtés ſi long temps dans l'état de Sauvages.

§. LVII.

Les richeſſes mobiliaires ont une valeur échangeable contre la terre elle-même.

Ceux qui avoient beaucoup de richeſſes mobiliaires pouvoient les employer non-ſeulement à la culture des terres, mais encore aux différents travaux de l'induſtrie. La facilité d'accumuler ces richeſſes & d'en faire uſage même indépendamment des terres, fit qu'on pût évaluer les terres elles-mêmes & comparer leur valeur à celle des richeſſes mobiliaires.

Un homme qui auroit eu une grande quantité de terres ſans beſtiaux, ni inſtruments, ou ſans une quantité ſuffiſante de beſtiaux & d'inſtruments, auroit certainement fait un marché avantageux en cédant une partie de ſes terres à un homme qui lui auroit donné en échange des beſtiaux & des inſtrumens pour cultiver le reſte. C'eſt par-là principalement que les fonds de terres eux-mêmes entrerent dans le Commerce & eurent une valeur comparable à celle de toutes les autres denrées. Si *quatre boiſſeaux* de bled produit net d'un arpent de terre, valoient *ſix moutons*, l'arpent lui-même qui les produiſoit auroit pu être donné pour une certaine valeur, plus grande à la vérité, mais toujours facile à déterminer de la même maniere que le prix de toutes les autres marchandiſes; c'eſt à-dire, d'abord par le débat entre les deux contractans; & enſuite d'après le prix courant

établi par le concours de ceux qui veulent échanger des terres contre des bestiaux, & de ceux qui veulent donner des bestiaux pour avoir des terres. C'est d'après ce prix courant qu'on évalue les terres, lorsqu'un Débiteur poursuivi par son Créancier est obligé de lui céder son fond.

§. LVIII.

Evaluation des terres par la proportion du revenu avec la somme des richesses mobiliaires, ou la valeur contre laquelle elles sont échangées : cette proportion est ce qu'on appelle le denier du prix des terres.

Il est évident que si une terre qui produit un revenu équivalent à *six moutons*, peut être vendue pour une certaine valeur qu'on peut toujours exprimer par un nombre de *moutons* équivalent à cette valeur ; ce nombre aura une proportion déterminée avec celui de *six*, & le con-

tiendra un certain nombre de fois. Le prix d'un fonds ne ſera donc qu'un certain nombre de fois ſon revenu; *vingt fois* ſi le prix eſt *cent vingt* moutons *trente fois* ſi c'eſt *cent quatre-vingt moutons*. Le prix courant des terres ſe regle ainſi par la proportion de la valeur du fonds avec la valeur du revenu, & le nombre de fois que le prix du fonds contient le revenu, s'appelle *le denier du prix des terres*. Elles ſe vendent le *denier vingt*, le *denier trente*, *quarante*, &c. Lorſque l'on paie pour les avoir vingt, trente ou quarante fois leur revenu. Il eſt encore évident que ce prix, ou ce denier, doit varier ſuivant qu'il y a plus ou moins de gens qui veulent vendre ou acheter des terres; ainſi que le prix de toutes les autres marchandiſes varie à raiſon de la différente proportion entre l'offre & la demande.

§. LIX.

Tout capital en argent, ou toute somme de valeur quelconque, est l'équivalent d'une terre produisant un revenu égal à une portion déterminée de cette somme. Premier emploi des capitaux. Achât d'un fond de terre.

Replaçons nous maintenant à l'époque postérieure à l'indroduction de l'argent : la facilité de l'accumuler en a bientôt fait la plus recherchée des richesses mobiliaires, & a donné les moyens d'en augmenter sans cesse la quantité par la simple voie de l'économie. Quiconque soit par le revenu de sa terre, soit par les salaires de son travail ou de son industrie, reçoit chaque année plus de valeurs qu'il n'a besoin d'en dépenser, peut mettre en réserve ce superflu & l'accumuler : ces valeurs accumulées sont ce qu'on appelle *un capital.* L'Avare pusilla-

nime qui n'amaſſe l'argent que pour raſſurer ſon imagination contre la crainte de manquer des choſes néceſſaires à la vie dans un avenir incertain, garde ſon argent en maſſe. Si les dangers qu'il a prévus ſe réaliſoient & qu'il fût réduit par la pauvreté à vivre chaque année ſur ſon tréſor, ou qu'un Héritier prodigue le dépenſât en détail, ce tréſor ſeroit bientôt épuiſé & le capital entierement perdu pour le Poſſeſſeur : celui-ci peut en tirer un parti bien plus avantageux. Puiſqu'un fond de terre d'un certain revenu n'eſt que l'équivalent d'une ſomme de valeur égale à ce revenu répété un certain nombre de fois, il s'en ſuit qu'une ſomme quelconque de valeurs eſt l'équivalent d'un fond de terre produiſant un revenu égal à une portion déterminée de cette ſomme : il eſt abſolument indifférent que cette ſomme de valeurs ou ce capital conſiſte en une maſſe de métal ou en toute autre choſe, puiſque l'ar-

gent repréſente toute eſpece de valeur, comme toute eſpece de valeur repréſente l'argent : le Poſſeſſeur d'un *capital* peut donc d'abord l'employer à acheter des terres ; mais il a encore d'autres reſſources.

§. LX.

Autre emploi de l'argent en avance des entrepriſes de fabrication & d'induſtrie.

J'ai déja remarqué que tous les travaux, ſoit de la culture, ſoit de l'induſtrie exigeoient des avances. Et j'ai montré comment la terre, par les fruits & les herbes qu'elle produit d'elle-même pour la nourriture des hommes & des beſtiaux, & les arbres dont les hommes ont formé leurs premiers outils, avoit fourni les premieres avances de la culture & même des premiers ouvrages manuels que chaque homme peut faire pour ſon uſage. Par exemple c'eſt la terre qui a fourni la pierre, l'argile & le

bois dont on a conſtruit les premieres maiſons, & avant la ſéparation des profeſſions, lorſque le même homme qui cultivoit la terre pourvoyoit à ſes autres beſoins par ſon travail, il ne falloit pas d'autres avances : mais lorſqu'une grande partie de la Société n'eut que ſes bras pour vivre, il fallut bien que ceux qui vivoient ainſi de ſalaires, commençaſſent par avoir quelque choſe d'avance, ſoit pour ſe procurer les matieres ſur leſquelles ils travailloient, ſoit pour vivre en attendant le paiement de leur ſalaire.

§. LXI.

Développements ſur l'uſage de l'avance des capitaux dans les entrepriſes d'induſtrie, ſur leur rentrée & ſur le profit quelles doivent rapporter.

Dans les premiers tems celui qui faiſoit travailler, fourniſſoit lui-même la matiere & payoit jour par jour le ſalaire de l'Ouvrier. Le Cultivateur ou

le Propriétaire donnoit lui-même à la Fileuſe le chanvre qu'il avoit recueilli & la nourriſſoit pendant qu'elle travailloit : il donnoit enſuite le fil à un Tiſſérand auquel il donnoit chaque jour le ſalaire convenu : mais ces avances légeres & journalieres ne peuvent ſuffire que pour des travaux d'une manœuvre groſſiere. Un grand nombre d'Arts, & même d'Arts à l'uſage des Membres les plus pauvres de la Société, exigent que la même matiere paſſe par une foule de mains différentes, & ſubiſſe pendant un très long-tems des préparations très difficiles & très variées. J'ai cité déja la préparation des cuirs dont on fait des ſouliers : quiconque a vû l'attelier d'un Tanneur, ſent l'impoſſibilité abſolue qu'un homme, ou même pluſieurs hommes pauvres s'approviſionnent de cuirs, de chaux, de tan, d'outils, &c. faſſent élever les bâtiments néceſſaires pour monter une Tannerie, & vivent pen-

dant plusieurs mois jusqu'à ce que les cuirs soient vendus : dans cet Art & dans beaucoup d'autres, ne faut-il pas que ceux qui travaillent aient appris le métier avant d'oser toucher la matiere qu'ils gâteroient dans leurs premiers essais ? Voilà encore une nouvelle avance indispensable : qui donc rassemblera les matieres du travail, les ingrédients & les outils nécessaires à la préparation ? qui fera construire des canaux, des halles, des bâtiments de toute espece ? qui fera vivre jusqu'à la vente des cuirs ce grand nombre d'Ouvriers dont aucun ne pourroit seul préparer un seul cuir, & dont le profit sur la vente d'un seul cuir ne pouroit faire subsister un seul ? qui subviendra aux frais de l'instruction des Eleves & des Apprentifs ? qui leur procurera de quoi subsister jusqu'à ce qu'ils soient instruits en les faisant passer par degrés d'un travail facile & proportionné à leur âge, jusqu'aux travaux

qui demandent le plus de force & d'habileté ? ce ſera un de ces Poſſeſſeurs de *capitaux* ou de valeurs mobiliaires accumulées qui les emploiera, partie aux avances de la conſtruction & des achâts de matieres, partie aux ſalaires journaliers des Ouvriers qui travaillent à leur préparation. C'eſt lui qui attendra que la vente des cuirs lui rende non-ſeulement toutes ſes avances, mais encore un profit ſuffiſant pour le dédommager de ce que lui auroit valu ſon argent s'il l'avoit employé en acquiſition de fonds, & de plus, du ſalaire dû à ſes travaux, à ſes ſoins, à ſes riſques, à ſon habileté même; car ſans doute, à profit égal; il auroit préféré de vivre ſans aucune peine du revenu d'une terre qu'il auroit pu acquérir avec le même capital, à meſure que ce capital lui rentre par la vente des ouvrages, il l'emploie a de nouveaux achâts pour alimenter & ſoutenir ſa Fabrique par cette circulation continuelle :

sur ses profits il vit, il met en réserve ce qu'il peut épargner pour accroître son capital & le verser dans son entreprise en augmentant la masse de ses avances, afin d'augmenter encore ses profits.

§. LXII.

Subdivision de la Classe stipendiée industrieuse, en Entrepreneurs capitalistes & simples Ouvriers.

Toute la Classe occupée à fournir aux différents besoins de la Société l'immense variété des ouvrages de l'industrie, se trouve donc, pour ainsi dire, subdivisée en deux ordres : celui des Entrepreneurs, Manufacturiers, Maîtres Fabricans, tous possesseurs de gros capitaux qu'ils font valoir en faisant travailler, par le moyen de leurs avances, le second ordre qui est composé des simples Artisans qui n'ont d'autre bien que leurs bras, qui n'avancent que leur travail

journalier & n'ont de profit que leurs salaires.

§. LXIII.

Autre emploi des capitaux en avances des entrprises d'Agriculture. Développement sur l'usage, la rentrée & les profits indispensables des capitaux dans les entreprises d'Agriculture.

En parlant d'abord de l'emploi des capitaux dans les entreprise de Fabrique, j'ai eu pour but de présenter un exemple plus sensible de la nécessité & de l'effet des grosses avances & de la marche de leur circulation : mais j'ai un peu renversé l'ordre naturel, qui auroit demandé que j'eusse commencé par parler des entreprises de culture, qui ne se font aussi, ne s'étendent & ne deviennent profitables que par le moyen de grosses avances. Ce sont des Possesseurs de gros capitaux qui pour les faire valoir dans des entreprises d'agriculture affer-

ment les terres & en payent aux Propriétaires de gros loyers en ſe chargeant de faire toutes les avances de la culture. Leur ſort doit être le même que celui des Entrepreneurs de Fabriques : comme eux ils doivent faire les premieres avances de l'entrepriſe, ſe fournir de beſtiaux, de chevaux, d'outils aratoires, acheter les premieres ſemences ; comme eux ils doivent entretenir & nourrir les Charretiers, Moiſſonneurs, Batteurs, Domeſtiques & Ouvriers de toute eſpece qui n'ont que leurs bras, n'avancent que leur travail & ne gagnent que leurs ſalaires : comme eux ils doivent recueillir outre la rentrée de leur capital, c'eſt-à-dire, de toutes les avances primitives & annuelles, 1°. un profit égal au revenu qu'ils pourroient acquérir avec leur capital ſans aucun travail ; 2°. le ſalaire & le prix de leur travail, de leurs riſques, de leur induſtrie ; 3°. de quoi remplacer annuellement le

dépériſſement des effets employés dans leur entrepriſe, les beſtiaux qui meurent, les outils qui s'uſent, &c., tout cela doit être prélevé ſur le prix des productions de la terre ; le ſurplus ſert au Cultivateur a payer au Propriétaire la permiſſion que celui-ci lui a donnée de ſe ſervir de ſon champ pour y établir ſon entrepriſe. C'eſt le prix du fermage, le revenu du Propriétaire, le *produit net*, car tout ce que la terre produit juſqu'à la concurrence de la rentrée des avances & des profits de toute eſpece de celui qui les fait, ne peut être regardé comme un *revenu*, mais ſeulement comme *rentrée des frais de culture*, attendu que ſi le Cultivateur ne les retiroit pas, il ſe garderoit bien d'employer ſes richeſſes & ſa peine à cultiver le champ d'autrui.

§. LXIV.

La concurrence des Capitaliſtes Entrepreneurs de culture établit le prix courant des fermages, & la grande culture.

La concurrence des riches Entrepreneurs de culture établit le prix courant des fermages à raiſon de la fertilité de la terre & du prix auquel ſe vendent ſes productions, toujours d'après le calcul que les Fermiers font de leurs frais & des profits qu'ils doivent retirer de leurs avances : ils ne peuvent rendre au Propriétaire que le ſurplus. Mais lorſque la concurrence entr'eux eſt fort animée, ils lui rendent tout ce ſurplus, le Propriétaire ne donnant ſa terre qu'à celui qui lui offre un loyer plus fort.

§. LXV.

Le défaut de Capitalistes Entrepreneurs de culture, borne l'exploitation des terres à la petite culture

Lorsqu'au contraire il n'y a point d'hommes riches qui aient de gros capitaux à mettre dans des entreprises d'agriculture, lorsque, par le bas prix des productions de la terre ou par toute autre cause, les récoltes ne suffisent pas pour assurer aux Entrepreneurs, outre la rentrée de leurs fonds, des profits égaux au moins à ceux qu'ils tireroient de leur argent en l'employant de toute autre maniere, on ne trouve point de Fermiers qui veuillent louer les terres. Les Propriétaires sont forcés de les faire cultiver par des Colons ou Métayers hors d'état de faire aucunes avances & de bien cultiver. Le Propriétaire fait lui-même des avances médiocres qui lui produisent un très médiocre revenu ; si

la terre appartient à un Propriétaire pauvre ou obéré ou négligent, à une veuve, à un Mineur, elle reſte inculte : tel eſt le vrai principe de la différence que j'ai déja remarquée entre les Provinces où la terre eſt cultivée par des Fermiers riches, comme la Normandie & l'Iſle de France, & celles où elle n'eſt cultivée que par de pauvres Métayers, comme le Limouſin, l'Angoumois, le Bourbonnois & beaucoup d'autres.

§. LXVI.

Subdiviſion de la Claſſe des Cultivateurs en Entrepreneurs ou Fermiers, & ſimples Salariés, Valets ou Journaliers.

Il ſuit delà que la Claſſe des Cultivateurs ſe partage comme celle des Fabriquants en deux ordres d'hommes, celui des Entrepreneurs ou Capitaliſtes qui font toutes les avances & celui des ſimples Ouvriers ſalariés. On voit encore que ce ſont les capitaux ſeuls qui for-

ment & soutiennent les grandes entreprises d'Agriculture, qui donnent aux terres une valeur locative constante, si j'ose ainsi parler, qui assurent aux Propriétaires un revenu toujours égal, & le plus grand qu'il soit possible.

§. LXVII.

Quatrieme emploi des capitaux en avance des entreprises de Commerce. Nécessité de l'interposition des Marchands proprement dits entre les Producteurs de la denrée & les Consommateurs.

Les Entrepreneurs, soit de culture, soit de Manufactures, ne retirent leurs avances & leurs profits que par la vente des fruits de la terre ou des ouvrages fabriqués. Ce sont toujours les besoins & *les facultés* du Consommateur qui mettent le prix à la vente, mais le Consommateur n'a pas toujours besoin de la chose fabriquée ou produite au moment de la récolte ou de l'achevement des ouvrages; ce-

pendant les entrepreneurs ont besoin que leurs fonds leur rentrent immédiatement & régulierement pour les reverser dans leurs entreprises : il faut que les labours & la semence succédent sans interruption à la récolte ; il faut occuper sans cesse les Ouvriers d'une Manufacture, commencer de nouveaux ouvrages à mesure que les premiers se finissent, remplacer les matieres à mesure qu'elles sont consommées : on n'interromproit pas impunément les travaux d'une entreprise montée, & on ne les reprendroit pas quand on le voudroit. L'Entrepreneur a donc le plus grand intérêt de faire rentrer très promptement ses fonds par la vente de ses récoltes ou de ses ouvrages : d'un autre côté le Consommateur a intérêt de trouver quand il veut & où il veut, les choses dont il a besoin ; il lui seroit fort incommode d'être obligé d'acheter au moment de la récolte sa provision de toute une année. Parmi les

objets de la consommation nouvelle, il y en a beaucop qui exigent des travaux longs & dispendieux, des travaux qui ne peuvent être entrepris avec profit que sur une très grande quantité de matiere, & telle que la consommation d'un petit nombre d hommes ou d'un canton borné ne peut suffire au débit des ouvrages d'une seule Manufacture : les entreprises de ce genre d'ouvrages sont donc nécessairement en petit nombre, à une distance considérable les unes des autres, & par conséquent fort éloignées du domicile du plus grand nombre des Consommateurs : il n'y a point d'homme au-dessus de l'extrême misere qui ne soit dans le cas de consommer plusieurs choses qui ne se recueillent ou ne se fabriquent que dans des lieux très éloignés de chez lui & non moins éloignés les uns des autres. Un homme qui ne pourroit se procurer les objets de sa consommation qu'en les achetant immédiatement de

la main de celui qui les recueille ou qui les fabrique, ſe paſſeroit de bien des choſes ou employeroit ſa vie à voyager.

Ce double intérêt qu'ont le Producteur & le Conſommateur, le premier de trouver à vendre, l'autre de trouver à acheter, & cependant de ne pas perdre un tems précieux à attendre l'Acheteur ou a chercher le Vendeur, a dû faire imaginer à des tiers de s'entre mettre entre l'un & l'autre, & c'eſt l'objet de la protection que l'on doit à des Marchands qui achetent la denrée de la main du Producteur, pour en faire des amas ou magaſins, dans leſquels le conſommateur vient ſe pourvoir, par ce moyen l'Entrepreneur aſſuré de la vente & de la rentrée de ſes fonds, s'occupe ſans inquiétude & ſans relâche à de nouvelles productions, & le Conſommateur trouve à ſa portée & dans tous les moments les choſes dont il a beſoin.

§. LXVIII.

Différents ordres de Marchands. Tous ont cela de commun, qu'ils achetent pour revendre; & que leur trafic roule sur des avances qui doivent rentrer avec profit pour être de nouveau versées dans l'entreprise.

Depuis la Revendeuse qui étale des herbes au marché, jusqu'à l'Armateur de Nantes ou de Cadix, qui étend ses ventes & ses achats jusque dans l'Inde & dans l'Amérique, la profession de marchand ou le commerce proprement dit, se divise en une infinité de branches, &, pour ainsi, dire de degrés. Tel marchand se borne à s'approvisionner d'une ou de plusieurs sortes de denrées qu'il vend dans sa boutique à tous ceux qui se présentent. Tel autre va vendre certaines denrées dans le lieu où elles manquent, pour en rapporter en échange les denrées qui y croissent

& qui manquent dans le lieu d'où il eſt parti. L'un fait ſes échanges de proche en proche, & par lui-même; l'autre par le moyen des Correſpondants, & par le miniſtere des Voituriers qu'il paye, envoye & fait venir d'une Province dans une autre, d'un Royaume dans un autre Royaume, d'Europe en Aſie & d'Aſie en Europe. L'un vend ſes marchandiſes par petites parties, à chacun de ceux qui les conſomment; l'autre ne vend que de groſſes quantités à la fois à d'autres Marchands qui les revendent en détail aux Conſommateurs; mais tous ont cela de commun qu'ils *achetent pour revendre*, & que leurs premiers achâts ſont une avance qui ne leur rentre qu'avec le tems : elle doit leur rentrer comme celles des Entrepreneurs de Culture & de Fabrique, non ſeulement toute entiere dans un certain terme pour être reverſée dans de nouveaux achâts, mais encore, 1°. avec un profit égal

au revenu qu'ils pourroient acquérir avec leur capital ſans aucun travail, 2°. avec le ſalaire & le prix de leur travail, de leurs riſques, de leur induſtrie : ſans l'aſſurance de cette rentrée & de ces profits indiſpenſables, aucun Marchand n'entreprendroit le Commerce, aucun ne pourroit le continuer : c'eſt d'après ce point de vue qu'il ſe regle dans ſes achàts, ſur le calcul de la quantité & du prix des choſes qu'il peut eſpérer de vendre dans un certain tems : le Détailleur apprend par l'expérience, par le ſuccès d'eſſais bornés faits avec précaution, quelle eſt à-peu-près la quantité des beſoins des Conſommateurs, qu'il eſt à portée de fournir. Le Négociant s'inſtruit par ſes Correſpondances de l'abondance ou de la rareté & du prix des marchandiſes dans les différentes Contrées où il étend ſon Commerce : il dirige ſes ſpéculations en conſéquence, il envoie les marchandiſes du lieu où elles

ſont à bas prix dans ceux où elles ſe vendent plus cher, bien entendu que les frais de la Voiture entrent dans le calcul des avances qui doivent lui rentrer.

Puiſque le Commerce eſt néceſſaire, & qu'il eſt impoſſible d'entreprendre aucun commerce ſans des avances proportionnées à ſon étendue, voilà encore un emploi des richeſſes mobiliaires, un nouvel uſage que le poſſeſſeur d'une maſſe de valeurs miſe en réſerve & accumulée, d'une ſomme d'argent, d'un capital en un mot, peut en faire pour en tirer avantage pour ſe procurer ſa ſubſiſtance, & pour augmenter s'il ſe peut ſes richeſſes.

§. LXIX.

Véritable notion de la circulation de l'argent.

On voit, par ce qui vient d'être dit, comment la culture des terres, les fabriques de tout genre, & toutes les

branches de commerce roulent sur une masse de capitaux ou de richesses mobiliaires accumulées, qui ayant été d'abord avancées par les Entrepreneurs, dans chacune de ces différentes classes de travaux, doivent leur rentrer chaque année avec un profit constant; savoir le capital pour être reversé & avancé de nouveau dans la continuation des mêmes entreprises, & le profit pour la subsistance plus ou moins aisée des Entrepreneurs. C'est cette avance & cette rentrée continuelles des capitaux, qui constituent *ce qu'on doit appeller la circulation de l'argent;* cette circulation utile & féconde qui anime tous les travaux de la société, qui entretient le mouvement & la vie dans le corps politique, & qu'on a grande raison de comparer à la circulation du sang dans le corps animal. Car, que par un dérangement quelconque dans l'ordre des dépenses des différentes classes de la société, les

entrepreneurs ceſſent de retirer leurs avances avec le profit qu'ils ont droit d'en attendre, il eſt évident qu'ils ſeront obligés de diminuer leurs entrepriſes, que la ſomme du travail, celle des conſommations des fruits de la terre, celle des productions & du revenu ſeront d'autant diminuées ; que la pauvreté prendra la place de la richeſſe, & que les ſimples Ouvriers ceſſant de trouver de l'emploi, tomberont dans la plus profonde miſere.

§. LXX.

Toutes les entrepriſes de travaux, ſurtout celles de fabrique & de commerce, n'ont pu être que très bornées avant l'introduction de l'or & de l'argent dans le commerce.

Il n'eſt preſque pas néceſſaire de remarquer que les entrepriſes de tout genre, mais ſur-tout celles de fabrique, & encore plus celles de commerce, n'ont

pu être que très bornées avant l'introduction de l'or & de l'argent dans le commerce, puisqu'il étoit presque impossible d'accumuler des capitaux considérables, & encore plus difficile de multiplier & de diviser les paiements autant qu'il est nécessaire pour faciliter & multiplier les échanges autant que l'exigent un commerce & une circulation animée. La seule culture des terres pouvoit se soutenir un peu, parceque les bestiaux sont le principal emploi des avances qu'elle exige ; encore est il probable qu'il n'y avoit d'autre entrepreneur de culture que le propriétaire. Quant aux arts de toute espece, ils n'ont pu être que dans la plus extrême langueur avant l'introduction de l'argent. Ils se bornoient aux ouvrages les plus grossiers, dont les Propriétaires faisoient les avances en nourrissant les Ouvriers & leur fournissant les matieres, ou qu'ils faisoient faire chez eux par leurs Domestiques.

§. LXXI.

Les capitaux étant auſſi néceſſaires à toutes les entrepriſes que le travail & l'induſtrie, l'homme induſtrieux partage volontiers les profits de ſon entrepriſe avec le Capitaliſte qui lui fournit les fonds dont il a beſoin.

Puiſque les capitaux ſont la baſe indiſpenſable de toute entrepriſe, puiſque l'argent eſt un moyen principal pour économiſer de petits gains, amaſſer des profits & s'enrichir, ceux qui avec l'induſtrie & l'ardeur du travail n'ont point de capitaux ou n'en ont point aſſez pour les entrepriſes qu'ils veulent former, n'ont pas de peine à ſe réſoudre à céder aux Poſſeſſeurs de capitaux ou d'argent qui veulent le leur confier, une portion des profits qu'ils eſperent recueillir outre la rentrée de leurs avances.

§. LXXII.

Cinquieme emploi des capitaux : le prêt à intérêt. Nature du prêt.

Les Poſſeſſeurs d'argent balançent le riſque que leur capital peut courir, ſi l'entrepriſe ne réuſſit pas, avec l'avantade jouir ſans travail d'un profit certain; & ſe réglent là deſſus pour exiger plus ou moins de profit ou d'intérêt de leur argent, ou pour conſentir à le prêter moyennant l'intérêt que leur offre l'Emprunteur. Voilà encore un débouché ouvert au Poſſeſſeur d'argent, le prêt à intérêt ou le commerce d'argent. Car il ne faut pas s'y méprendre, le prêt à intérêt n'eſt exactement qu'un commerce dans lequel le Prêteur eſt un homme qui vend l'uſage de ſon argent, & l'Emprunteur un homme qui l'achete ; préciſément comme le Propriétaire d'une terre & ſon Fermier vendent & achetent reſpecti-

vement l'usage d'un fond affermé. C'est ce qu'exprimoit parfaitement le nom que les Latins donnoient à l'intérêt de l'argent prêté : *usura pecuniæ*, mot dont la Traduction Françoise est devenue odieuse par les suites des fausses idées qu'on s'est faites sur l'intérêt de l'argent.

L'AUTEUR ajoute ici des réflexions fort sages sur le pret à intérêt, & continue le dévelopement de sa doctrine sur la formation & l'usage des capitaux. C'est avec beaucoup de regret que nous nous voyons forcés, par l'abondance de nos matériaux à renvoyer cette suite de son Ouvrage à notre prochain Volume dans lequel nous en donnerons la fin.

N°. III.

Le Bal de l'Opéra, Fable, par Mr. T.

PAR hasard, un Philosophe se trouvoit au Bal de l'Opéra, à côté d'un homme du monde. Si cette assemblée duroit un an, dit-il à son voisin, que pensez-vous qu'il en arrivât? Il en arriveroit, répondit l'autre, que malgré la variété de leurs déguisements, tous ceux qui sont ici se connoîtroient réciproquement pour ce qu'ils sont. --- Et bien! ces masques & ces *dominos*, sont les préjugés & les sophismes qui voilent nos erreurs. Priez Dieu que le bal dure.

Cette Fable, d'un grand sens, nous a été donnée par un Philosophe éloquent & très justement célebre, auquel nous devions déja celle du Marchand de mauvaise foi, *que*

nous avons imprimée dans notre cinquieme Volume de 1769. *Et elle nous a fait d'autant plus de plaiſir, qu'elle nous a fourni le mot d'une énigme aſſez embaraſſante. Quelques perſonnes connues pour avoir beaucoup d'eſprit & de génie, ont vanté, avec l'apparence de l'enthouſiaſme, les* Dialogues ſur le Commerce des Bleds *de Mr. l'*Abbé G. *Cela nous avoit d'abord ſurpris, parceque nous ſavions fort bien que les gens qui applaudiſſoient ce Livre avec tant de chaleur, avoient autant & plus de lumieres qu'il n'en faut pour voir que l'Auteur a entierement oublié les trois objets principaux, qui doivent être ſans ceſſe ſous les yeux de tout Ecrivain qui entreprend de traiter du Commerce des Bleds. Savoir,* 1°. *Le droit naturel & les loix de la juſtice par eſſence, qui ne permettent pas qu'un homme qui n'a ni volé, ni commis de violence envers perſonne, ſoit, ſous aucun prétexte d'utilité, privé de l'uſage de ſes droits de propriété, & de la liberté d'employer à*

son gré ses avances & le fruit de son travail. 2°. *Les rapports du Commerce des bleds avec l'Agriculture, qui prouvent que celle-ci pouvant seule faire naître du bled, il n'y a de moyens d'en avoir en abondance, que ceux qui augmentent les facultés & les profits des Cultivateurs.* 3°. *Les avantages de l'égalisation habituelle des prix, qui ne peut résulter que de la liberté la plus entiere, & qui démontre que, sans renchérir ou même en diminuant la dépense de l'année commune des Consommateurs, cette liberté augmenteroit considérablement la recette & les gains des Cultivateurs, ainsi que les revenus des Propriétaires, des Décimateurs & du Roi, & qu'elle est donc parfaitement conforme à l'unité d'intérêt par laquelle tous les Membres de la Société, sont & doivent être liés les uns aux autres.*

L'oubli de ces principes fondamentaux, qui sont les seuls sur la matiere dont il s'agit, & qui sont exposés & développés depuis 14 *ans, dans les sixieme & septieme volumes de*

*l'*Encyclopédie, *aux mots* Fermiers & Grains, *étoit sans doute bien suffisant pour empêcher les hommes instruits de regarder le Livre de M. l'*Abbé G. *comme un bon Ouvrage sur le sujet qu'il traite. Mais les prétendus principes qu'il cherche à établir sont encore plus propres à prévenir contre lui des Philosophes qui aiment la liberté, & sur-tout la liberté d'écrire & de parler sur les objets qui intéressent le plus le genre humain. Cet Auteur soutient,* (page 14, *& en plusieurs autres endroits*) *qu'il n'y a aucune régle générale applicable au Gouvernement de tous les Pays, & que le plus léger événement, qu'une seule Manufacture établie ou renversée, doit faire changer la législation & le système entier de l'Administration d'un grand Empire. Ce seroit-là une Philosophie très commode pour les Visirs qui font semblant de gouverner les Empires orientaux. Quand la Nation, quand le Sultan lui-même, leur diroient :* Vos ordonnances ne sont ni équitables, ni

raisonnables ; elles vont étouffer le Commerce, elles ruineront l'Agriculture. *Ils répondroient au Sultan & à la Nation, comme M.* l'Abbé G. » *vous n'en* » *savez rien. Il pouvoit être bon hier de se* » *conformer à la justice que vous réclamez ;* » *mais aujourd'hui tout est changé. Nous* » *connoissons les faits particuliers ; il y a* » *une Manufacture de plus, ou de moins.* » *C'est le secret de l'Etat ; taisez-vous &* » *laissez nous faire* ». *Cela s'appelle la formule du despotisme le plus arbitraire, reduit en principes, & caché sous le manteau de la réflexion apparente ou réelle. Or le tems est passé où l'on pouvoit prêcher le despotisme arbitraire avec impunité. Les grands Rois le détestent ; il leur enleveroit l'amour de leurs Peuples, il les mettroit hors d'état de gouverner paisiblement les enfants que le Ciel leur a donnés. Les grands Ministres le dédaignent & le redoutent ; il les empêcheroit de faire le bien, & les exposeroit à tous les dangers qui résultent nécessairement du*

mal. Les Sages le rendent odieux ; c'eſt un des monſtres qui ont dévaſté la terre. Et les Lâches qui oſeroient feindre de l'approuver, ſeroient voués à la haine & au mépris de toutes les Nations & de tous les ſiecles. Les ſophiſmes qui conduiroient à y ſoumettre les hommes, ne peuvent donc être regardés qu'avec horreur. Que ſeroit-ce s'ils ſe trouvoient répandus dans un Livre, où l'on feroit aſſez peu de cas des Lecteurs pour prétendre à les faire rire, tandis qu'on forgeroit les fers dont on voudroit les charger ! Le ſabre du deſpotiſme arbitraire n'en eſt pas moins menaçant, mais il eſt beaucoup plus ridicule, orné de fleurs d'italie, de grelots & de ſonnettes. Et c'eſt ainſi que l'Auteur des nouveaux Dialogues ſur le Commerce des Bleds *l'offre à l'adoration des Pariſiens.*

Nous le répéterons malgré nous, tout devoit faire tomber ſon Livre précipitamment, & ſur-tout auprès des Perſonnes qui ſe piquent avec raiſon de Philoſophie. Si quelques-uns des hommes qui paſſent pour

les plus éclairés, ont cependant paru faire cas de ce Livre, dont les principes ſont nuls ou faux, les conſéquences plus que dangereuſes, & l'exécution au moins indécente; s'ils en ont conſeillé la lecture à leurs amis, c'eſt qu'ils ne l'ont pas jugé d'après ſa valeur intrinſeque : mais qu'ils ont étendu plus loin leurs vues, & qu'ils ont ſur-tout enviſagé une utilité très réelle qu'il devoit avoir, & qu'il aura effectivement. On commençoit à ſe taire ſur la liberté du Commerce des bleds, & cependant elle n'eſt pas encore entierement établie : & il reſtoit dans les têtes de beaucoup de gens des préjugés & de mauvais raiſonnements, ſous leſquels convoient des erreurs très redoutables. Le Bal alloit finir, *& l'on ne connoiſſoit point encore les Acteurs.* Il faut qu'il dure. *Un homme paroit, déguiſé d'une maniere groteſque, vigoureux, gai, vif, leger, qui ſe ranime par des cabrioles, & qui ſe ſacrifie pour en payer les violons. Cet homme fait, peut-être de deſſein premédité, peut-être*

ſans le ſavoir, une choſe très utile. Et ceux qui aiment les choſes utiles ſont très bien auſſi de fixer ſur lui l'attention des ſpectateurs, même par des éloges, ſi des éloges leur paroiſſent le meilleur moyen pour cela. Le point véritablement important pour les Philoſophes, *eſt ſeulement alors d'engager* les gens du monde, *à prolonger la ſéance; & c'eſt ce que pluſieurs d'entr'eux ont fait. A préſent que la danſe a recommencé avec vivacité, il faudra bien qu'elle ſe continue, qu'elle faſſe tomber plus d'un maſque, & qu'elle rende la plupart des autres inutiles. Quant à nous, nous n'y prendrons point de part : trop ſatisfaits de prêter la ſalle à des perſonnages plus intéreſſants que nous, & d'avoir à battre la meſure de tems en tems.*

EPHEMERIDES DU CITOYEN,

OU

BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

1769. TOME DOUZIEME.

SECONDE PARTIE.

CRITIQUES RAISONNÉES.

Nº. PREMIER.

*LETTRES de M. l'Abbé BAUDEAU, Prevôt-Mitré de Widzyniski, à M. l'Abbé G****, sur ses Dialogues anti-économistes.*

PREMIERE LETTRE.

Vous ne ſerez pas ſurpris de ma Lettre, Monſieur; vous devez vous y attendre. Quand vous avez compoſé vos Dialogues contre les Philoſophes économiſtes, vous étiez bien perſuadé qu'ils ne demeureroient pas ſans réponſe. Ils ont aujourd'hui tant d'amis & de partiſans, ces Citoyens vénérables, que vous êtes forcé de reconnoître pour honnêtes & vertueux; qui n'ont, ſelon vous-même, qu'un enthouſiaſme, vif & innocent, d'amour pour les hommes; qui ne parlent de l'adminiſtration ni par cupidité, ni par vil intérêt! (*pag.* 194, 196).

Je ſuis fâché qu'en leur rendant cette juſtice avec tout le reſte du monde éclairé, vous l'accompagniez d'une critique un peu amere. » Avec toute leur vertu, » dites-vous, avec la bonté de leur ame » & la pureté de leurs intentions, des » gens, comme *cela*, me paroiſſent très » pernicieux & très condamnables. Dans

» une matiere auſſi délicate, faire des » fautes de calcul, ſe tromper ſur la con- » noiſſance des hommes; & avec *cela*, » écrire, bavarder, ſemer des propos, » exciter des deſirs injuſtes, *cela* peut » tirer à conſéquence, *cela* eſt fort mal » à eux. Mais, d'où peut venir la rage » de parler des choſes qu'ils n'entendent » point, & pourquoi ſe mêler de celles » où ils n'ont rien à faire? (*ibid.*)

Monſieur l'Abbé, vous qui avez le bonheur, comme vous le dites (*ibid.*), de ne pas leur céder en *ſentiments*, & de les ſurpaſſer en connoiſſance des hommes; ne pouviez-vous pas leur adoucir un peu ces reproches? Ils ne vous ont ſurement pas donné l'exemple de vexer ainſi des Ecrivains honnêtes, ſenſibles & bons patriotes.

Il en eſt un, auquel je m'intéreſſe fort, & que vous traitez d'une étrange maniere; vous y prenez même grand plaiſir, car vous y revenez à deux repriſes.

» Entr'autres (dites-vous, *p.* 18, ſous

le nom du Marquis, l'un de vos Interlocuteurs, (qui se vante de lire beaucoup & s'accuse de n'avoir point de mémoire), » dans un certain ouvrage, » où l'on affectoit le style populaire & » bas; pour prouver que l'on étoit pro- » fond dans la matiere, on y parloit » un jargon tout-à-fait boulanger. L'Au- » teur se faisoit un scrupule d'écrire au- » trement qu'en lettres italiques, non » seulement les mots sacramentaux, » mais les termes les plus usités, *pain* » *blanc*, *pain bis*, *pain de ménage*, *prix* » *cher*, *petit peuple*, *bonne récolte*, *liber-* » *té*, *mouture*, *boulangerie*, *approvision-* » *nements*, *achats*, *&c.*, tout étoit en » italique, comme si ces mots venoient » des Indes, & qu'on en fît la premiere » fois l'importation en France. Cette » bigarrure ridicule me déplut, je n'a- » chevai pas le livre; je vis que l'Auteur » m'en vouloit imposer par sa profonde » érudition en Boulangerie, tandis que » je savois, moi, qu'il n'avoit jamais

» acheté une livre de pain dans sa vie ».

Ailleurs (*p.* 190), vous faites dire à un autre de vos Interlocuteurs, au Chevalier, qui n'a rien lû : » Un homme » de bien, plein de zèle, & dénué de » toute expérience, a publié, ces jours » passés, une brochure, la seule que le » hazard m'a fait rencontrer sur une » cheminée. J'y ai jetté un coup d'œil : » elle étoit destinée, par l'Auteur, à » avertir les honnêtes gens qu'on devoit » se révolter. . . . Il ne disoit pas cela, » *car il ne savoit ce qu'il disoit, ni ce* » *qu'il vouloit dire*; mais il vouloit vous » prouver, par un joli calcul *appuyé mê-* » *me des essais qu'il en avoit faits*, qu'on » pouvoit donner le pain à un tiers » de ce qu'on le vend. La conséquence » directe de son livre devoit être qu'il » faut lapider les boulangers. Mais, par » une figure de rhétorique, qu'on ap- » pelle réticence, cette conséquence n'y » étoit pas prononcée.

Je suis intimement des amis de ces

Auteur, bien peu connu de vous, & je ſais que votre cenſure ne lui paroît que *plaiſante*, comme tout le reſte de votre ouvrage. Mais peut-être ſera-t-il le ſeul qui en penſe ainſi.

Dans le vrai, cependant, à juger par cet échantillon, votre Marquis qui manque de mémoire, & votre Chevalier qui manque de lecture ou d'inſtruction, à ce que vous leur faites dire, pourroient bien auſſi manquer de logique. Je m'en rapporte au public, & à vous-même.

L'Auteur de l'*Avis aux honnêtes gens qui veulent bien faire*, diſoit, en octobre 1768, que le pain étoit trop cher d'un tiers, *non par la malverſation des boulangers*, mais par défaut de liberté dans le commerce intérieur : par l'excès des droits & des exactions que ſupportent le grain, la farine & le pain dans les halles & marchés : par le défaut des bons moulins & de la bonne mouture économique : par le défaut des greniers, des

magasins, des bons fours : par le défaut d'*une avance suffisante* que les boulangers ne pouvoient plus faire dans un temps devenu trop difficile par une récolte excessivement mauvaise.

Donc il falloit se révolter, & lapider les boulangers. Quelle conclusion ! S'il eût été à côté de vous, Monsieur, quand votre extrême vivacité vous la faisoit tirer, il vous eût répondu tranquillement : » Non, M. l'Abbé, car ce n'est » pas leur faute. D'ailleurs, quelques » milliers de boulangers lapidés ne fe- » roient pas diminuer le prix du pain; » au contraire, ils en rendroient la façon » plus difficile & plus couteuse.

» Je n'en ai point lapidé, moi, qui » vous parle. J'en ai employé, j'en ai fait » employer par d'honnêtes gens, qui » avoient envie de bien faire; je conseille » qu'on en emploie. Je conseille qu'on » les affranchisse de toutes exactions; & » pour cela, qu'on leur fournisse de la fa- » rine qui n'ait essuyé les faux frais des

» halles & des transports ni avant, ni
» après la mouture : qu'on leur épargne
» les fraudes ou les malfaçons des meû-
» niers, qui font perdre au moins un cin-
» quieme du grain ; &, pour cela, qu'on
» se procure de bons moulins économi-
» ques avec les accessoires nécessaires à la
» conservation & à l'assortiment des fa-
» rines : enfin, qu'on leur épargne les
» frais & les risques des avances qu'ils ne
» peuvent faire en ces moments criti-
» ques ; &, pour cela, qu'on les prenne
» à sa solde, en les payant bien, comme
» j'ai fait, comme font tous les autres
» dont j'ai suivi l'exemple, ou qui ont
» suivi le mien.

Tous ces moyens ne vont-ils pas directement, au but proposé, à la diminution du prix du pain, au soulagement du pauvre peuple, à l'adoucissement de sa misère, sans nuire à l'agriculture, sans diminuer les revenus des Propriétaires, sans ruiner les Fermiers, sans tarir la principale source des ri-

cheſſes du Souverain, & de tous les ordres de l'Etat?

Il n'y aura peut-être que votre Chevalier qui trouve là des conſeils de révoltes & d'aſſaſſinats.

Votre Marquis n'auroit-il pas pu raiſonner auſſi plus conſéquemment? L'Auteur des *Avis au Peuple* n'a jamais *acheté* de pain; donc il ne peut pas s'être inſtruit dans l'art de la boulangerie. Vous verrez que les boulangers, qui n'*achetent* jamais le pain, ignorent tous cet art-là, & qu'il n'eſt ſu que par le Public, qui ne le fait point, mais qui l'*achete*.

Cet Auteur a écrit quatre traités, l'un ſur la liberté du commerce des grains; l'autre ſur la mouture & le commerce des farines, le troiſieme ſur la fabrication & le débit du pain, le quatrieme ſur les approviſionnements & les marchés; & vous verrez que les mots ſacramentaux ne ſont pas, dans le premier, *liberté de commerce*, dans le ſecond, *mouture & farine*, dans le troiſieme, *pain*.

blanc, ou *bis*, ou *de ménage*, dans le quatrieme, *achats*, *approvisionnements* & *marchés*, *bas prix* ou *cherté*?

Enfin, ces traités sont écrits pour le peuple, pour son instruction & son utilité journaliere : & vous verrez qu'il falloit les écrire comme le Télémaque, comme le discours sur l'Histoire universelle ? . . . .

Monsieur l'Abbé, s'ils n'ont pas trop de logique, au moins ont-ils un peu d'humeur, vos Interlocuteurs ; car, enfin, quelques lettres italiques de plus ou de moins sont-elles donc un si grand crime, pour faire ainsi le procès à un pauvre Auteur & à son ouvrage ?

D'ailleurs, si c'est le style boulanger, l'érudition en boulangerie, qui ont tant fâché votre Marquis, c'est bien sa faute. Puisqu'il ne cherchoit à s'instruire que sur la liberté du commerce des grains, que ne lisoit-il simplement le premier traité des *Avis au Peuple* qui roule sur cette matiere ? Il n'y a pas un mot de

pain ni de boulangerie. Pourquoi prend-il les livres par la queue ? C'eſt moi qui pourrois lui dire avec Hamilton, que vous citez ſi à propos (*p.* 191) : » Be- » lier, mon ami, ne pourrois-tu pas » commencer par le commencement ? «

Et ne voilà t-il pas que votre Chevalier, qui ne ſait rien, reproche au même Auteur (*p.* 191), d'avoir oublié les frais & faux frais de toutes ſortes qu'exigent les grains avant de devenir pain ; & qu'il ſe met à récapituler tous les chapitres de ce détail qu'il croit oublié.

Si bien donc que l'Auteur des *Avis au Peuple* pourroit vous dire, comme le valet de M. Grichard à ce médecin Grondeur : » Oh ! pourtant faut-il qu'une » porte ſoit ouverte ou qu'elle ſoit fer- » mée. Comment la voulez-vous ? la « voulez-vous ouverte ? la voulez-vous » fermée ? « . . . Et vous vous en tireriez probablement comme le Docteur Grichard.

Peut-être n'avez-vous prétendu qu'a-

muſer le public. En ce cas, voici ce qu'on pourroit vous dire.

Le talent de faire rire eſt un talent très agréable dans la ſociété. Les plaiſanteries ſont fort bonnes autour d'une table ou d'une cheminée, dans un cercle ou dans une promenade. Un homme d'eſprit peut, à ſon aiſe, tourner la raiſon même en ridicule, & l'objet le plus utile en pure bouffonnerie. Mais je crois qu'il ne faut pas écrire ces bons mots-là, parcequ'ils perdent beaucoup de leur ſel quand on les lit. Savez-vous que le maſque, le geſte, la taille, le patois, l'accoûtrement de celui qui les débite, font les trois quarts de leur mérite riſible. Si vous rendiez, par exemple, à votre compatriote Carlin, le mauvais office d'imprimer ſes arlequinades, vous verriez qu'elles feroient peu d'effet dans le cabinet.

C'eſt bien pis, au moins, quand les turlupinades portent ſur des matieres intéreſſantes, quand il s'agit d'un *pau-*

vre peuple qui gémit, & qui souffre, quand il est question de soulager ou d'aggraver sa misere. Vous rencontreriez, même dans les sociétés, beaucoup de gens honnêtes & sensibles qui trouveroient mauvais qu'on en fît des sujets de moqueries; à plus forte raison qu'on prît la peine de les battre à froid, de les ressasser & de les imprimer dans un gros volume.

A qui en seroit la faute, si par hazard le public sage & humain alloit ne prendre votre Chevalier, moitié bouffon, moitié politique, ni pour un Philosophe qui raisonne, ni pour un Homme d'Etat qui conseille, ni pour un homme de bien qui plaide la cause du pauvre peuple; mais pour un tabarin, qui met tout son plaisir, toute sa gloire à le faire rire & à s'en moquer?

Elle est mince cette gloire-là, Monsieur l'Abbé. Le respect & l'amour des hommes accompagnent rarement le plaisir qu'on se donne à soi-même en s'égayant ainsi.

Mais auſſi, étoit-ce là bien le tems, le lieu de faire des épigrammes & des imbroglios copiés de celui que Moliere met dans la bouche du gros René, ou le bonhomme la Fontaine à la bouche de M. Joſſelin? Car au fond, de quoi s'agit il dans votre Ouvrage? il s'agit d'*Edits* qui ſont regardés, par le conſeil du Roi, par une grande partie des Tribunaux ſouverains, par des Ecrivains éclairés & bons patriotes, comme le *ſalut* de la Nation, & qui ſont attaqués par d'autres, comme la *ruine* du Peuple. Eſt-ce là le cas de *bouffonner?* Seroit ce par de ſemblables diſparates que vous répondriez à votre ami, s'il vous conſultoit dans un grand danger? Eſt ce ainſi que vous traiteriez des négociations, ou que vous opineriez dans le conſeil d'un Prince? je ne veux pas le croire.

Chaque matiere n'a-t-elle pas ſon ſtyle? Vos Interlocuteurs, qui dogmatiſent ſur des objets eſſentiels à tous les Etats policés, d'où dépendent le mal-

être

être général, ou la félicité de tous les hommes, n'en auroient peut-être été que plus intéreſſants, s'ils euſſent parlé comme les Auteurs qu'ils critiquent, avec cette ſimplicité naïve & touchante que donne le ſentiment.

Quand on eſt aſſez bon pour entreprendre d'éclairer les hommes, de leur perſuader ce qui leur eſt utile (comme vous l'êtes ſans doute, puiſque vous le dites, & puiſque vous écrivez par un zèle très déſintéreſſé ſur le premier & le plus grand beſoin d'une Nation à laquelle vous êtes étranger), le vrai moyen de parvenir au but, ne ſeroit il pas de prendre le ton de la raiſon circonſpecte & de la tendre humanité ? En pareil cas ne vaudroit-il pas mieux gagner le cœur pour toujours que de faire rire un moment ? Ce ſera votre affaire d'y réflechir une autre fois. Voici la mienne aujourd'hui.

Vos interlocuteurs, dont les uns diſent ne s'être jamais donné la peine de rien ſavoir, & les autres avoir oublié tout

ce qu'ils avoient appris, mettent en masque, à qui mieux mieux, la Philosophie économique pour la tourner en ridicule. Ils travestissent de même vos propres opinions. C'est presqu'un travail de les deviner à travers des digressions, des contradictions, des compliments, des scenes de comédie, des coups de théâtre, des attaques spirituelles, & des réparties plus spirituelles encore, qui ne font rein du tout aux questions dont il s'agit dans votre Livre.

Dans le fonds pourtant le travail n'est pas difficile : vous ne sçavez peut-être pas pourquoi ?

C'est que vos gens ne disent précisément rien qui n'ait été répété mille & mille fois dans tous les *pamphlets* qui courent depuis dix ans ! Votre Marquis, votre Chevalier, s'imaginent, de la meilleure foi du monde, que leurs comparaisons si lumineuses, que leurs observations si justes & si frappantes, que leurs raisonnements si simples & si touchants (à ce qu'ils

disent), sont absolument neufs, qu'ils n'ont jamais été faits par personne.

Hélas, Monsieur, comme ils se trompent les bonnes gens! je crois que tout le monde vous le dira. Ce sont des objections usées, mais usées à tel point, qu'excepté vos Dissertateurs, il n'y a pas un Ecrivain qui osât les reproduire.

Si je commençois par dépouiller votre doctrine politique de toutes les facéties dont vous l'avez décorée ; après mon expédition, vous n'auriez qu'à demander si on n'y reconnoîtroit pas la doctrine bannale de tous les anti-économistes, réfutée depuis long-tems jusqu'à satiété.

Tout ce que vous dites en général des petites Villes sans territoire, comme Genêve, dont les richesses ne viennent point de l'agriculture ; des Republiques purement marchandes, comme la Hollande ; des Etats simplement agricoles, comme la Pologne; des Monarchies composées, comme l'Angleterre; & enfin de

notre France; paroitroit précisément le roman sempiternel dont le Public est si rebattu. Vos principes sur les Manufactures, sur les Impôts, sur l'Administration & la Législation, qui doivent varier sans cesse suivant les lieux, les siécles, les circonstances les opinions des hommes, ne sont autre chose que les antiques routines trop pratiquées pour le malheur des Nations, & trop exaltées dans la République Littéraire par une espece de Secte, dont la mode est si bien passée, que tout votre esprit ne même pourroit plus la rétablir parmi nous.

Il est fâcheux que vous ne vous en soyez pas douté, que vos amis ne vous en aient pas averti: c'est un service que je pourrai vous rendre, afin de vous éviter le désagrément de redire encore avec emphase, comme des merveilles nouvellement découvertes, les propos de tout le monde. Vous savez là-dessus le petit avertissement de votre ami Horace (1)

(1) M. l'Abbé G***, avant d'enseigner aux Franç

Quant aux principes généraux des Economiſtes ſur l'ordre naturel qui réunit en un ſeul & même intérêt tous les intérêts divers de tous les hommes, vous convenez que vous ne vous êtes pas donné la peine de les ſaiſir.

Au moins, vous dira-t-on ſans doute, auriez-vous *pu*, Monſieur l'Abbé; peut-être même, ajoutera-t-on, auriez-vous *dû* connoître en particulier l'application de ces principes à la liberté du commerce des bleds, puiſque vous écrivez ſur cette matiere.

Car vous attribuez, avec confiance, aux Economiſtes des idées ſur l'exportation qu'ils n'ont jamais eues; des idées qu'ils ont eu même très grand ſoin de réfuter.

Puis, ſur ce fondement, vous cherchez

---

comment ils devroient adminiſtrer leur Agriculture & leurs Finances, avoit voulu leur montrer comment ils devoient expliquer Horace; mais un Profeſſeur du College Royal lui prouva qu'il pouvoit, en ſureté de conſcience, ſe diſpenſer de ce ſoin-là.

des inconvénients à un ſyſtême qui n'eut jamais rien de commun avec leur doctrine. *Puis*, vous exagerez même ces inconvénients ; *puis*, vous vous faites des chimeres avec le peuple.

Et de tout cela vous concluez que les *principes* des Economiſtes ſont faux, qu'ils ne ſavent ce qu'ils diſent, ni ce qu'ils veulent.

A la place de leur doctrine, que vous croyez avoir réfutée ſans en avoir dit un mot, vous propoſez un ſyſtême de votre façon ; & ce ſyſtême eſt une belle, une nouvelle, une utile & agréable invention ſans doute ? Oh ! oui. Ce ſont deux petits impôts ſur le bled. Un à l'entrée & l'autre à la ſortie du Royaume : deux petits impôts ſeulement, dont l'un ne coûteroit modeſtement qu'un ſeptier ſur quatorze, & l'autre un ſeptier ſur ſept.

Votre ſcience politique n'étant donc que le ſyſtême uſé de tous les Ecrivains, vous n'exigerez pas que je m'y arrête beaucoup. En conſéquence, après vous avoir

appris un peu de la doctrine économique, si vous le trouvez bon ; après vous avoir convaincu de l'illusion des craintes populaires que vous avez prises pour des raisons, je vous donnerai, Monsieur, un petit plaisir que vous n'avez jamais eu, c'est celui de vous faire toucher au doigt, & de vous calculer avec précision le préjudice énorme que causeroient annuellement au Royaume les deux petits impôts sur le bled, dont vous prétendez gratifier notre pauvre peuple, par-dessus le marché de vos bonnes plaisanteries.

Peut-être que ces petits éclaircissements vous ôteront l'envie de raisonner encore à votre maniere sur notre Législation Françoise, & sur l'objet le plus décisif pour la *prosperité*, ou pour la *perte totale* de notre *patrie*.

Quoique vous soyez étranger, & peu instruit sur le progrès des connoissances économiques parmi nous, je ne vous rétorquerai pas cette phrase. » D'où peut

» venir la rage de parler des choſes qu'on » n'entend pas, & pourquoi ſe mêler de » celles où l'on n'a rien à faire?» Ma maxime a toujours été d'éviter les perſonnalités. D'ailleurs la véritable Science de l'Economie politique, ne prêche que *liberté*; les Philoſophes qui l'enſeignent, ne deſirent rien avec tant d'ardeur que des contradicteurs & des difficultés reproduites ſous toutes les formes poſſibles.

Je veux bien en convenir avec vos partiſants; rien n'eſt plus ſpirituel, ni plus agréable que celle dont vous venez de revêtir les objections, même les plus triviales : c'eſt ce qui m'oblige à vous répondre avec quelque détail dans une ou deux Lettres qui ſuivront de très près celle-ci.

Je ſuis, &c.

N°. II.

SUITE de l'Analyse des ÉCONOMIQUES.

Qui se trouvent à Paris chez Lacombe, *Libraire, rue Christine.*

TROISIEME ENTRETIEN.

DANS notre dernier Volume, nous avons laissé *Antoine* employant ses soirées à apprendre à écrire & l'arithmétique. Il vient au bout d'un an & demi présenter ses actions de graces à son Bienfaiteur, & il lui apporte son remerciement *par écrit*. Ses progrès dans l'arithmétique ont été moins rapides ; cette étude l'a ennuyé ; les nombres abstraits n'ont rien présenté à son esprit ; il ne voit pas à quoi cela est bon : & comme nous l'avons remarqué dans l'analyse de l'Avertissement qui précéde *les Economiques*, on a toujours plus de peine à apprendre les choses dont on ne

comprend pas l'utilité. *L'Ami des Hommes* fait obſerver à *Antoine*, & lui montre par des exemples tirés de l'économie champêtre, combien le calcul eſt néceſſaire pour ſe rendre compte de ſa recette, de ſa dépenſe, & des produits, & des frais de ſon travail.

Mais le travail d'*Antoine* lui profite peu : » recevoir peu pour ſoi, dit-il, » manger peu, reſte rien : voilà comme » je compte, « ce calcul eſt ſi-tôt fait, il eſt ſi triſte, & les moyens d'en avoir un autre à faire ſont ſi difficiles, que la tête impatiente du jeune Calculateur ſe décourage. Il dit qu'il ſe *réſigne* à ſon état. Si la réſignation eſt une vertu très utile pour faire ſupporter les malheurs qui n'ont point de remede, l'inertie qui empêcheroit de chercher s'il y a des remedes aux poſitions fâcheuſes, & de ſaiſir ceux qui ſe préſenteroient, ſeroit un vice duquel réſulteroient de grands maux : c'eſt la premiere réflexion que l'*Ami des Hom-*

mes oppose à l'abbattement qui vient saisir son Disciple. Il appuie cette maxime par des exemples frappans, que l'exploitation des terres fournit en grand nombre, & qui prouvent tous que la plus petite négligence peut nuire infiniment à celui qui se la permet, & encore à beaucoup d'autres.

Antoine se sent très disposé à être actif, mais l'activité ne peut rien sans les occasions de l'employer; les occasions manquent toujours à ceux qui n'ont pas le moyen de les saisir, & ce moyen est *des avances* dont le pauvre *Antoine* est dénué. Son Maître lui demande s'il compte pour rien le *savoir-faire*, qui est déja une avance, & si importante, qu'elle décide à elle seule de l'accroissement & du succès de toutes les autres, selon qu'on en dirige l'emploi plus ou moins à *profit*. C'est ce profit qui est l'objet de tous les travaux; avant de les entreprendre, il faut donc savoir ce qu'ils coute-

ront & ce qu'on en pourra retirer : voilà déjà un usage du cacul.

Cette marche conduit naturellement l'Auteur à faire entendre à *Antoine* ce que c'est que le *produit net*, qui consiste en ce qui reste du *produit total* après qu'on a prélevé sur ce produit total tous les frais qui sont nécessaires pour l'entretenir & le perpétuer. L'ignorance peut seule empêcher de faire ce calcul du *produit net*, si intéressant pour quiconque a quelque entreprise à faire. Aussi l'ignorance qui fait tomber à chaque pas dans des mépriſes funestes, est-elle le plus terrible obstacle que puissent éprouver la progression & la multiplication des richesses. Celle dont *Antoine* n'est pas encore débarrassé lui occasionne quelques erreurs sur le produit & les frais du jardinage ; son Maître les lui fait remarquer, & l'Eleve en conclut avec lui » qu'il faut » être bien habile pour cultiver à pro» fit « & que cependant le calcul éco-

nomique eſt la baſe de tous ceux que l'on peut avoir à faire dans la Société.

L'Ami des Hommes invite *Antoine* à promener ſes regards avec attention ſur toutes les cultures, pour en connoître ainſi les frais, le produit total & le produit net; afin d'être plus à portée de ſe décider ſur le choix, ſi des circonſtances heureuſes le conduiſent un jour à quitter ſon métier de Vigneron journalier.

QUATRIEME ENTRETIEN.

Antoine a beaucoup profité dans l'intervalle qui ſépare cet entretien du précédent. Une fois éclairé ſur l'utilité de ſon arithmétique il en a fait bon uſage; il a vu la terre en Obſervateur intelligent & intéreſſé; il a calculé, comparé. Il a une idée aſſez nette des diverſes eſpeces de culture, & s'il n'eſt pas encore aſſez habile pour être bien en garde contre les erreurs où l'entraîne quelquefois l'ardeur d'une jeune tête qui vou-

droit devancer les connoiſſances mêmes quelle acquiert, du moins eſt-il toujours en état de comprendre avec facilité ſon reſpectable *Inſtructeur*, & quelquefois d'aider à l'explication des vérités qui lui ſont expoſées. En rendant compte de ſes études, il donne occaſion à l'*Ami des Hommes* de traiter de la diſtinction des richeſſes foncieres, & des richeſſes d'exploitation. Ils entrent de compagnie dans l'examen des avances qu'exige l'exploitation des bois, & de la nature de ces avances. Ils paſſent delà à celles du paturage; ce qui les conduit épiſodiquement à des réflexions très ſages ſur les réglesde l'évaluation des terres Et ils reviennent enſuite à conſidérer les avances de la culture à bras, & les raiſons qui font que cette culture doit être à la fois celle qui donne le plus de produits, & celle dont les Agents ſoient les plus pauvres.

Les détails de ce Dialogue ſont très riches: il renferme une foule de notions,

plusieurs faits, & quelques exemples, qui ne devroient être ignorés d'aucun Propriétaire ni d'aucun Cultivateur. Nous n'en citerons qu'*un trait* qui n'est pas imaginaire, & qu'*Antoine* rapporte avec sa naïveté comme une preuve de la nécessité dont il est pour la bonne exploitation des terres labourables, d'avoir de grandes avances avec lesquelles on puisse se procurer beaucoup de fourages, de bestiaux & de fumiers.

» Une Dame fort avide, *dit-il*, & fort peu » entendue sur le fond des choses dont » nous parlons, a hérité d'une terre aux » environs d'ici; vous devinerez bien- » tôt quelle est cette Dame. Aussi tôt » qu'elle fut arrivée, elle s'informa de » l'état de la fortune du Fermier, qui » tenoit la plus grosse Ferme depuis » plus de vingt, ans & qui n'étoit pas » chargé de famille. On lui dit que ce » gros Laboureur étoit fort riche. C'est » donc aux dépens du revenu de la Fer-

» me, dit-elle ; oh, j'y mettrai bon or-
» dre. Son bail doit il encore durer
» long-temps ? Non, Madame, lui ré-
» pondit-on, il va finir. Tant mieux,
» s'écria t-elle, moitié joie, moitié co-
» lere ; ce Monſieur-là va ſans doute
» venir m'en faire la propoſition ; mais
» je ne ſerai pas ſa dupe, comme l'a
» été mon oncle. Il vient en effet quel-
» ques jours après, premierement pour
» rendre ſes devoirs à ſa nouvelle Pro-
» priétaire, & ſecondement pour re-
» nouveller ſon bail : elle commence
» par lui dire en forme de reproche,
» comme à un fripon, qu'il avoit trom-
» pé ſon oncle, & ne lui donnoit pas
» la moitié du revenu de la Ferme dont
» il veut renouveller le bail. Je ſuis ſur-
» pris, Madame, dit le Fermier, de ce
» que vous me tenez ces propos ; votre
» jugement ſur ceci eſt bien précipité. Il
» n'eſt pas, dit-elle, ſi précipité que
» vous le croyez, car je ſais bien que

» vous êtes fort riche. Il lui répondit,
» Madame, ſi j'étois pauvre, il y au-
» roit bien eu du malheur. J'ai mis dans
» la Ferme, parceque j'étois déja ri-
» che, un fond d'établiſſement qui vaut
» le capital de la Ferme, afin de ne
» rien épargner pour porter la culture
» à ſon plus haut point, & en obtenir
» le plus grand produit poſſible, avec le
» plus grand profit poſſible pour moi.
» Ceci eſt une affaire d'intelligence &
» de calcul, où vous ne pouvez rien en-
» tendre. Madame, vous avez appris
» que je ſuis riche, & vous avez cru
» que je m'étois enrichi aux dépens du
» revenu que je devois payer à M. votre
» oncle. Si tous les Propriétaires pen-
» ſoient comme vous, les Fermes & les
» Fermages tomberoient en ruine. Ces
» raiſonnements ne firent aucune im-
» preſſion ſur l'eſprit de la Dame. Elle
» voulut beaucoup augmenter le prix
» du bail, & le Fermier ne voulut pas

» ſe prêter à la moindre augmentation.
» Le bail ne fut point renouvellé.
» Un Haricotier du Bourg voiſin,
» ébloui des ſuccès de l'ancien Fer-
» mier, ſe préſenta & augmenta le prix
» du bail d'environ un demi quart de
» plus : on conclut le marché avec lui :
» Il lui falloit de groſſes avances pour
» cette grande entrepriſe, il n'étoit pas
» en état de les faire. Il épargna par
» néceſſité ſur les dépenſes de ſon éta-
» bliſſement. Les terres furent mal culti-
» vées, les récoltes diminuerent de plus
» en plus chaque année ; il fut ruiné bien
» avant la fin du bail. La Dame n'étoit
» point payée; elle fit ſaiſir les beſtiaux,
» la récolte & les autres effets du Fer-
» mier ; il falloit ſur-tout cela prélever
» la taille, il reſta peu de choſe pour le
» Propriétaire. Car les récoltes étant
» devenues fort foibles, les terres man-
» querent de fumier & furent totale-
» ment dégradées, & la Ferme preſ-

» qu'entierement dépourvue des pailles
» & fourages, qui, dans les change-
» ments de Fermiers, doivent paſſer de
» l'un à l'autre pour la nourriture des
» beſtiaux & pour l'entretien du fonds
» des Fermiers. Cette perte ne pouvoit
» être réparée que par une très grande
» dépenſe qui ne doit pas faire partie
» des avances du Fermier. Celui qui
» ſuccéda s'en chargea cependant
» moyennant une diminution de plus
» de moitié ſur le prix du bail, &
» à condition qu'à la fin du bail, il
» enleveroit les pailles & fourages,
» ou qu'il en ſeroit dédommagé, ou
» bien qu'il continueroit ſon bail au
» même prix. Ainſi pendant dix-huit
» ans le revenu de la Ferme ſe trouvoit
» réduit à la moitié de ce qu'il étoit au-
» paravant. Cet exemple, qui eſt bien
» connu dans le pays, me paroît être
» une belle leçon pour les Proprietaires
» ſur la dégradation des Fermes, &

» pour les rendre attentifs à conſerver
» les Fermiers qui peuvent entretenir
» leurs Fermes en bon état «.

CINQUIEME ENTRETIEN.

Antoine a *dix-huit* ans dans cet entretien : il s'eſt déja intéreſſé dans un petit Commerce de Blâtier. Il a plus vu & encore mieux vu ; ſa tête eſt déja fort murie ; ſes progrès ſont marqués : il en devient de plus en plus intéreſſant ; on le voit avancer avec plaiſir, & le Lecteur s'éclaire inſenſiblement avec lui en croyant être ſimple ſpectateur de ſes études.

Antoine fait lui-même le détail de la chétive Agriculture exécutée par les pauvres Laboureurs qu'on nomme *Hacotiers*. Il raconte enſuite comment il a pris des notions de l'Agriculture plus chétive encore qu'exercent les *Métayers* qui n'ont aucune avance à eux, & ſont obligés de vivre juſqu'à la premiere récolte aux dépens du Propriétaire qui

leur confie sa Métairie & quelques bestiaux Ces sortes de culture ne le tentent point : il voudroit être un bon Cultivateur, mais il a bien vu que pour être un bon Cultivateur il faut être riche, & c'est ce qui le fait desespérer d'y parvenir. Son Maître lui rappelle qu'il faut d'abord avoir la science, & qu'avec elle, & l'activité, & la probité, on est dans le véritable chemin de la richesse, du moins de celle qui est nécessaire à l'homme de bien ; ils entreprennent ensemble de faire le détail de la bonne & forte culture. L'*Ami des Hommes* ramene d'abord *Antoine* sur la distinction précise des *avances foncieres* & des *avances primitives* de la charrue : cette distinction le conduit à établir la nécessité d'un compte exact & calculé entre le Propriétaire & le Fermier. L'Article le plus intéressant dans ce compte pour la Société entiere comme pour *Antoine*, est celui des reprises du Fermier ; car si ces reprises ne

ſont pas aſſurées, il faut que la culture s'anéantiſſe & que la Société ſoit diſſoute. La connoiſſance des repriſes du Fermier dépend de l'eſtimation des avances primitives & annuelles du Labourage. En défalquant du produit total la valeur des avances annuelles & celle des intérêts des avances primitives, on connoit par le reſte la ſomme du *produit net*.

Antoine imagine que c'eſt là que doivent ſe terminer ſes calculs, puiſque le produit net n'eſt pas naturellement de ſon affaire, & que l'Entrepreneur de culture n'y a rien à prétendre. Mais ſon ſage *Inſtructeur* lui fait remarquer que ſelon les uſages, bien ou mal établis, le Cultivateur eſt obligé de payer la Dixme & la taille : deux portions du produit net qu'il lui eſt très eſſentiel de connoître ; puiſqu'il ne peut s'engager à payer au Propriétaire pour fermage, que ce qui demeure du produit net après que ces deux portions ſont acquittées. Il eſt

donc fort important que le Fermier calcule la distribution réelle du produit net entre ses divers Possesseurs. Et il n'est pas même inutile qu'il ait une idée de celle qui devroit exister & qui seroit la plus avantageuse ; car il peut arriver des occasions où il soit dans le cas de proposer aux Décimateurs & au Propriétaire, dés arrangements qui assureroient également leurs droits & qui lui épargneroient des inquiétudes & rendroient son état plus certain. C'est-ce qui doit l'engager à faire son calcul le plus conforme qu'il soit possible aux régles & aux mesures de l'ordre naturel, même au milieu du dérangement que cet ordre éprouve dans les Sociétés mal constituées.

Ces réflexions sages que l'*Ami des Hommes* fait faire à *Antoine*, terminent leur *cinquieme entretien ;* qui est rempli de connoissances que tout le monde devroit avoir, mais sur-tout les Fermiers &

les Propriétaires, & de détails intéreſſants que nous n'avons pu faire entrer dans cette analyſe qui ſeroit devenue auſſi longue que le livre même.

SIXIEME ENTRETIEN.

Parmi les déſordres ſociaux, contre leſquels les Fermiers doivent prendre leurs précautions, le plus redoutable de tous eſt l'effet des impoſitions indirectes. *Antoine* a vu renchérir l'huile d'olive quoique la récolte n'en fut pas diminuée, &, *dit-il*, » par la ſeule raiſon » qu'en vertu d'une *Pancarte* on lui avoit » fait payer une taxe en paſſant à Lyon ». Il en conclut très ſagement que ces *Pancartes* qu'on ne ſauroit prévoir & qui ſont contre lui, dans ſes ventes dont elles diminuent le prix & dans ſes achâts qu'elles renchériſſent, doivent beaucoup déranger ſon compte & le mettre dans le cas de ſe ruiner. L'*Ami des Hommes* convient avec lui que cet inconvé-

ment

nient est bien plus dangereux que ce qu'on appelle les *vimeres*, telles que sont la gelée, la grêle, la nielle, les inondations, le feu, la mortalité des bestiaux, &c., parcequ'il est plus durable & moins facile à prévoir. Mais il lui conseille, afin d'éviter sa propre ruine & la perte qu'éprouveroit la Société entiere par la diminution ou l'extinction de son travail utile, de ne faire de traité pour aucune Ferme, tant que les Citadins seront au même degré d'ignorance dont ils sont encore les victimes, à moins de se réserver sur le bail & aux dépens des Propriétaires, un profit suffisant pour faire face à tous ceux de ces accidents qui lui sont connus, & autant qu'il est possible à ceux même qu'il ne peut pas savoir. C'est en effet le parti que prennent les Fermiers sages, & c'est une des raisons qui prouvent que les Propriétaires doivent payer beaucoup plus cherement les impositions indirectes

qu'ils ne feroient un impôt direct, qui seroit stable & connu d'avance par tous les Contractans.

Il en est de même de la plûpart des *Réglements* qu'on appelle *de Police*, comme l'ordre de vendre ses grains dans les marchés, comme celui qui défend de tuer des veaux après une maladie sur les bêtes à corne, comme ceux qui font arracher les vignes, &c. *Antoine* en examine plusieurs, & reconnoît qu'ils produisent l'effet de véritables impositions indirectes & arbitraires, & qu'ils doivent comme ces impositions, ou ruiner entierement l'Agriculture, ou diminuer excessivement les revenus des Propriétaires, par l'effet des précautions mêmes qu'il faut prendre pour prévenir son extinction prompte & totale. C'est une des principales raisons pour lesquelles il importe si fort aux Propriétaires des terres d'être instruits des Loix naturelles de la réproduction &

de la distribution des richesses. Car, s'ils connoissoient bien ces Loix, ils pourroient eux-mêmes proposer au Gouvernement des moyens de maintenir l'ordre social & de former les revenus publics, qui ne mineroient pas ainsi tous les revenus particuliers; qui mettroient le Souverain dans une évidente & parfaite communauté d'intérêts avec la Nation; qui rendroient le sort des Fermiers assuré; qui accroitroient, dans une progression très rapide, & la réproduction, & le produit net, & les richesses, & les subsistances, & la population, & les jouissances qui la rendent heureuse; & qui empêcheroient, en un mot, que le sort de l'Etat ne dépendit d'une erreur de calcul, très difficile à éviter pour ceux qui ne connoissent pas les données de la nature. Il faut y avoir pensé mûrement pour reconnoître qu'on ne peut ni ne doit exigeraucune taxe des classes laborieuses

qui ont rempli tous leurs devoirs envers la ſociété, lorſqu'elles ſe ſont bien acquittées de leur travail; que l'impôt ne doit point regarder le Fermier; que toutes les dépenſes publiques, que la formation & le payement de la force militaire & civile, que la conſtruction & l'entretien des chemins & des canaux, que le maintien de la dignité de la Nation & la garantie des droits & de la liberté de tous ſes membres, ſont des charges du revenu; qu'elles le ſont dans le droit & dans le fait. Dans le droit: parceque c'eſt à la terre à payer la ſauvegarde de la terre & de ſes habitants; que les repriſes des Cultivateurs ſont les moyens néceſſaires pour continuer la culture, & le prix des avances primitives & annuelles qu'elle employe; au lieu que le revenu eſt le prix des avances foncieres, qui ſont incorporées en quelque façon à la terre, & qui n'ont pas beſoin d'être renouvellées ſi ſouvent, ni ſi to-

talement que les autres avances utiles, de sorte que le produit de leur mise est la seule richesse disponible. Dans le fait : parceque toute charge ajoutée à celle que la nature même des travaux impose aux Travailleurs est rejettée par eux, *avec surcharge*, sur le revenu, soit au moyen du renchérissement des salaires, soit par celui de la diminution des fermages, & plus communément par l'un & l'autre à la fois. Mais tant que la classe des divers Propriétaires du *produit net*, ne sera pas très instruite de toutes ces vérités, il est d'autant plus important que celle des Cultivateurs le soit ; car c'est la prudence de leurs calculs qui doit préserver la Société du dépérissement des avances qui la font subsister. C'est à eux à évaluer provisoirement tous les funestes effets des désordres politiques & moraux, pour ne pas s'engager à payer un fermage trop fort, & pour se réserver des ressources contre

les malheurs qui réſultent des opérations publiques, lorſqu'elles ſont arbitraires, &c.

C'eſt par ces avis & ces conſeils que l'*Ami des Hommes* termine l'Education d'*Antoine*. Nous devons en tirer cette conſéquence, que tant que les Propriétaires dédaigneront d'être inſtruits ſur la Science de l'Economie politique & particuliere, il faudra qu'ils ſoient pauvres; & que leur pauvreté habituelle ſera même le ſeul garant qui puiſſe leur répondre de ne pas tomber dans la miſere abſolue.

Cette obſervation à la fin du volume, conſacré à l'inſtruction de la claſſe des Cultivateurs, eſt ſans doute une tranſition très heureuſe & très lumineuſe pour conduire au Volume ſuivant, qui renferme celle de la Claſſe des Propriétaires.

SEPTIEME ENTRETIEN.

Nous venons de voir que l'Auteur a

achevé de remplir, dans l'entretien précédent, l'objet auquel ce Volume étoit destiné. Le *septieme* Entretien est une récapitulation des six autres. *Antoine* présente à son *Maître* le résumé de leurs conversations : l'*Ami des Hommes* approuve son travail. Mais pour qu'il ait ce résumé d'une maniere à la fois plus méthodique & plus abrégée, il lui en donne un qu'il a rédigé lui-même. C'est celui que nous avons imprimé dans notre onzieme Volume de l'année 1768.

Nous rapporterons seulement la fin de cet Entretien, parceque c'est un de ces morceaux de sentiment qui nous rendent si doux le devoir d'analyser & de citer les Ouvrages des hommes vertueux, & qui honorent également ceux qui les écrivent, & ceux qui versent des larmes d'attendrissement en les lisant.

» Va, mon cher *Antoine*, » dit l'*Ami des Hommes*, » & deviens capable de

» redreſſer, toi-même, le précis d'inſ-
» truction que je t'ai donné. Demain
» tu trouveras ici un vêtement complet
» & des Lettres pour un Fermier de la
» Brie, ſous lequel tu travailleras d'a-
» bord, pour prendre les premiers er-
» rements de la grande & bonne cultu-
» re. De là je te ferai paſſer dans le
» pays de Caux, où tu en verras une
» autre, tout autrement animée, &
» relative au bon & meilleur emploi
» des terres. Après, tu finiras par la
» Flandre, où tu verras encore un tout
» autre travail & un tout autre produit.
» Par tout tu regarderas aux achats,
» aux ventes & aux débouchés; tu ap-
» prendras, en un mot, à connoître
» réellement tous ces objets, que ta
» curioſité éguillonée par le deſir de
» proſpérer, n'a pu encore que devi-
» ner. Car ce n'eſt rien que de revenir
» dans ſon pays habile de la main &
» comme par habitude, il faut encore

» être habile de la tête, & revenir en
» état de rendre ſon pays meilleur qu'on
» ne l'a quitté. Tel eſt, *Antoine*, notre
» devoir envers la famille qui a choyé
» & nourri notre enfance; envers le
» pays qui nous a protégés & adoptés.
» Va, mon enfant, demander la per-
» miſſion & recevoir la bénédiction de
» ton Pere; va courber la tête ſous la
» main de ta mere; va embraſſer tes
» freres & tes ſœurs; car je t'ai connu
» bon fils & bon frere, & ſans cela je
» n'aurois rien fait pour toi ».

Ce que *l'Ami des Hommes* fait ici pour *Antoine* eſt en effet ce que devroient faire pour leurs enfans tous les Laboureurs aiſés qui ont la ſageſſe de ne pas chercher à leur faire quitter leur état. On fait voyager les jeunes gens qu'on deſtine aux Arts, au Commerce, à l'état Militaire, aux Négociations. L'Agriculteur ſeul ne quitte preſque pas les foyers paternels, comme

s'il devoit, ainſi que les plantes qu'il cultive, être condamné à naître, vivre & mourir dans le même lieu, & à ne pouvoir profiter ſeulement que des ſucs de la terre où il ſe trouva jetté. C'eſt à cet état qu'il étoit réduit dans les tems d'ignorance, & qu'il l'eſt encore dans ces pays malheureux où l'eſclavage de la glebe avilit les Peres nourriciers des nations. C'eſt ainſi qu'ils pourroient demeurer dans d'autres pays, où le poids de la fiſcalité arbitraire, ſous laquelle ils auroient toujours à plier, affoibliroit le reſſort naturel de leur ame & lui enleveroit cette douce & noble émulation que donne la poſſibilité des ſuccès, & qui rend les ſuccès eux-mêmes plus faciles. Mais en France du moins, on commence à ſentir la dignité de leur état & la ſuprême importance des ſervices qu'ils rendent à la ſociété. Les Philoſophes n'en parlent qu'avec un reſpect qu'ils motivent & qu'ils com-

muniquent. Les Poëtes les chantent. Les Citoyens de tous les ordres s'accoutument enfin à leur témoigner une juſte vénération. Le Gouvernement s'occupe des moyens de les favoriſer. Il a établi des Académies pour concourir aux ſuccès de leurs travaux. Il a promis la protection la plus décidée au Commerce de leurs productions. Il cherche les moyens de les ſouſtraire au fléau de l'arbitraire. Il s'eſt déja prêté dans deux Provinces à faire conſtruire les chemins d'une maniere moins onéreuſe que par les corvées. Les Laboureurs doivent donc ſentir qu'ils reprennent par dégrés la place que mérite dans la ſociété leur importance & leurs vertus. Loin de jetter leurs enfans dans les profeſſions plus ou moins ſerviles des citadins, ils doivent ſonger à leur conſerver avec ſoin la *nobleſſe ruſtique* dont on fait encore un ſi grand cas en Flandres, & qui ne met ceux qui en jouiſ-

ſent dans d'autre dépendance que celle de Dieu, de la nature, & des loix. Et pour les rendre d'autant plus dignes d'une ſi haute deſtination, ils ne doivent rien ménager, afin de leur faire acquérir les lumieres par leſquelles ils peuvent devenir plus utiles à la ſociété & à eux mêmes. Après la lecture des bons livres économiques, l'habitude des calculs ruraux, la connoiſſance & la pratique des méthodes employées dans leur pays, rien ne ſeroit plus propre à terminer leur inſtruction, que des voyages qui les mettroient au fait de toutes les bonnes méthodes dont on fait uſage dans les autres pays. Il ne ſauroit y avoir de régle univerſelle pour les détails d'agriculture pratique, tout dépend des circonſtances locales. Mais pour tirer le meilleur parti de ces circonſtances, on ne ſauroit être trop éclairé; & quand on peut ajouter à l'expérience de ſes ancêtres celle des

hommes habiles de différens pays, on auroit tort de la négliger. C'eſt en grande partie pour établir cette communication de lumieres que le Gouvernement a inſtitué les Académies d'Agriculture. Mais quelle que ſoit la confiance que méritent les membres reſpectables qui compoſent ces Sociétés, les Cultivateurs en croiroient encore mieux leurs yeux que les leçons des Académiciens. Et l'expérience a fait voir que ceux-ci étoient généralement plus propres à parler au Gouvernement & au Public, qu'aux Laboureurs; & à découvrir quels ſont les obſtacles politiques & moraux qui s'oppoſent aux progrès de l'agriculture, qu'à diriger ſes opérations techniques.

Le Roi donne aux jeunes Peintres qui ſe ſont diſtingués une penſion pour leur faciliter le voyage de Rome. Il ſeroit auſſi beau ſans doute, & incomparablement plus utile, que chaque Province

fit voyager, pendant quelques années, aux dépens du Public, quelques-uns des jeunes Laboureurs qui se seroient le plus distingués par leur intelligence, leur activité, leur respect filial, leur bonne conduite dans tous les genres. Cette distinction que chacun voudroit mériter, répandroit une grande émulation dans les campagnes, & amélioreroit encore les races déja excellentes de nos bons Laboureurs; & les voyages qui s'ensuivroient, hâteroient beaucoup la communication réciproque des lumieres au profit de toutes les Provinces de l'Etat.

Mais en attendant que cette institution bienfaisante ait lieu, les Peres de famille qui peuvent en supporter la dépense auront toujours très grande raison de faire faire à leurs enfans depuis dix-huit ans jusqu'à vingt-deux, ce petit cours d'agriculture pratique dans tous les divers lieux où elle passe pour

être bien exécutée. C'eſt le moyen de raſſembler ce qu'il y a de meilleur dans les uſages de chaque pays, & de détruire ainſi ce qu'on appelle *les routines :* c'eſt-à-dire l'application peu réfléchie des mêmes manœuvres généralement adoptées dans un canton, à tous les divers cas particuliers que ſon local préſente.

A l'avantage de faire perdre l'eſprit de routine, les voyages des jeunes Laboureurs en joindroient encore un, bien conſidérable; c'eſt celui de leur donner la facilité de choiſir leurs épouſes dans un plus grand nombre de filles de bons Fermiers. Une bonne Fermiere eſt elle-même un perſonnage ſi intéreſſant, & qui peut tant influer ſur le ſort de ſa Ferme & ſur celui de ſon mari, que c'eſt un point de la plus grande importance pour un jeune Fermier, d'avoir à choiſir dans cinq ou ſix Provinces plutôt que dans une ſeule, parmi beaucoup de filles ſages, élevées

sous des meres expérimentées, celle qui doit être l'amie de son cœur, & dont les talens, la capacité, l'intelligence, les connoissances acquises, conviennent le mieux à sa position. Ce seroit surement beaucoup faire pour la société que de multiplier les bons ménages de Laboureurs, & de rendre encore plus heureux & plus habiles ceux dont l'habileté influe le plus sur notre bonheur. Aussi Antoine envisage-t-il d'un coup d'œil toute l'étendue du service que lui rend son bienfaiteur, & il s'écrie dans l'enthousiasme de sa reconnoissance :

» *Ah ! mon cher maître, comment* » *reconnoîtrai-je vos bontés ?* »

L'AMI DES HOMMES.

» Mes bontés sont pour moi, mon » enfant, je ne compte pas perdre » mes avances. Par-tout où je t'en- » voye, tu travailleras, tu calculeras. » Sur-tout ne perds jamais de vûe la

» droiture ; je t'en ai montré l'avan-
» tage & la néceſſité. »

ANTOINE.

» *Oh ! Monſieur, vous avez fait plus ;*
» *vous m'en avez fait ſentir l'étendue, &*
» *en quelque ſorte la divinité. Oui, j'ai*
» *ſenti que quand le cœur de l'homme ſe-*
» *roit aſſez méchant pour vouloir ſe faire*
» *ſon univers à ſoi-même & ſe renfermer*
» *dans les barrieres de ſon propre intérêt,*
» *qu'il croiroit ſollement ennemi de tous les*
» *autres hommes; il ne ſauroit échapper à la*
» *juſtice divine, empreinte dans toute la na-*
» *ture & exprimée par tous les reſſorts qu'el-*
» *le fait agir, & qui même en nous grati-*
» *fiant avec abondance, obſervent la me-*
» *ſure de la juſtice, & rendent à chacun*
» *ſelon ſa miſe & ſon travail. J'ai vu*
» *clairement encore que l'injuſtice & la*
» *fraude ne peuvent qu'éloigner les hom-*
» *mes les uns des autres, tandis que rien*
» *ne peut leur réuſſir que par le rappro-*
» *chement & le ſecours mutuel. »*

L'AMI DES HOMMES.

» Retiens, mon cher *Antoine*, & » conſerve chérement dans ton cœur » ce que tu as ſenti : conſerve dans ta » mémoire le ſouvenir de ce que tu as » compris ; car tu verras aſſez d'exem- » ples dangereux d'hommes qui pren- » nent la ſubtilité pour la prudence, » & qui ſemblent être ſans ceſſe à l'af- » fut des moyens de ſe prévaloir. Pau- » vres aveugles, qui ne ſavent ni diſ- » cerner les choſes, ni compter ! Si » quelques-uns d'entr'eux te paroiſ- » ſent riches, compte que leur richeſſe » ne provient pas de leurs propres œu- » vres, & ne conſiſte pas en conten- » tement d'eſprit. Sois certain auſſi que » le concours d'hommes qui ont des » rapports avec leur fortune, n'en a » aucun avec leur perſonne ; & que » l'habit même qui les couvre, leur » peſe plus qu'il ne leur appartient. » J'eſpere en effet que ce ſera leur

» exemple même qui t'inſtruira, par
» oppoſition, des avantages de la can-
» deur & de la droiture. Maintenant
» que les conſeils de la juſtice ont paſſé
» juſques dans ton cœur, cette habi-
» tude d'appliquer de hautes leçons ſur
» des exemples, jointe au ſérieux de
» ton étude & à la méthode de tes occu-
» pations, te formera de bonne heure,
» & t'accoutumera à la gravité. Songe
» en effet qu'un homme qui ſe deſtine
» aux entrepriſes de culture, ſe voue
» à l'état de chef & de pere de famil-
» le. Il faut à l'Agriculteur une femme
» prudente & fidele, dépoſitaire de ſa
» confiance & douce compagne de
» ſes ſoins; une femme qui, tandis
» qu'il vâque aux travaux du dehors,
» veille à l'ordre de l'intérieur de la
» maiſon; une femme ſagement éco-
» nome, abondamment charitable,
» toujours douce, toujours équitable,
» mere & maîtreſſe de tout ce qui vit

» ſous ſa loi; l'aſtre bienfaiſant en un
» mot qui ſe leve ſur tout l'horiſon
» domeſtique, qui ne s'agite de rien,
» qui éclaire tout, & à qui il ſuffit
» d'être, pour rendre à tout l'ordre,
» la vie & l'activité. L'aſſortiment &
» l'image complette de toutes les ver-
» tus utiles n'appartient qu'à ce ſexe
» dans l'humanité. Si je l'ai vu plei-
» nement admiré & reſpecté, c'eſt chez
» des femmes & des veuves de La-
» boureurs. Mais le premier eſſor d'une
» femme forte, & ſouvent le ſuccès &
» la vertu de ſa vie entiere dépendent
» de ſon contentement; & le premier
» bonheur pour une digne femme, c'eſt
» de pouvoir reſpecter ſon mari. Oui,
» mon cher *Antoine*, il faut que l'ha-
» bitude de tes mœurs te rende digne
» de la plus haute deſtination de l'hom-
» me, qui eſt d'être chef & pere de
» famille. Il faudra que tes enfans naiſ-
» ſants & croiſſants à l'ombre de tes

» travaux, & à la tête des bienfaits
» dont la Providence les recompenſera,
» reconnoiſſent l'empreinte de cet au-
» guſte nom de pere ſur le front reſ-
» pectable de l'ordonateur de la ſociété
» dont ils ſeront entourés, & juſques
» dans le ſourire affectueux dont il ac-
» cueillira leurs premiers embraſſe-
» ments, dont il autoriſera leurs jeux,
» dont il adoucira l'ordre & la dictée
» de leurs premiers devoirs. Il faut que
» ſon regard ſoit leur émulation; ſon
» attention, leur eſpérance; ſa con-
» fiance, leur orgueil; ſon ame, leur
» ame enfin, juſqu'au moment de leur
» récompenſe tendre, douloureuſe,
» mais reçue avec une reſpectueuſe ré-
» ſignation : moment où le dernier re-
» gard d'un bon pere tendu vers le
» Ciel, ſemble en faire deſcendre la
» bénédiction exprimée par ſon der-
» nier geſte, ſur la tête de ſes enfants
» religieux. Mais je t'arrête : va, mon

» *Antoine*, sois l'enfant de ma doctrine
» & de mes soins. A ton retour, nous
» verrons les moyens de t'employer &
» de te fournir les avances; & si tu de-
» viens gros Fermier, je deviendrai gros
» Propriétaire; nous bénirons la Provi-
» dence & révérerons la terre, jusqu'à
» ce que la nature nous redemande le
» dépôt de notre vie, dépôt toujours
» facile à rendre pour celui qui peut se
» flatter d'en avoir fait un bon usage
» pendant son tems. »

En rapprochant ce que l'on vient de lire & ce que nous en avons dit dans notre dernier volume, on pourra se former une idée de la premiere partie des Economiques: *Idée cependant insuffisante, & qui ne doit point dispenser de lire & de méditer l'Ouvrage même. Nous avons souvent remarqué, mais sur-tout dans cette occasion, combien l'Analyse d'un bon Livre est plus difficile à*

faire que celle d'un mauvais. Tout ce qui entre dans un Ouvrage bon & bien fait ſe tient, & concourt à le rendre tel. On n'en peut rien retrancher dans un Extrait, ſans regrêt & ſans demeurer au-deſſous de l'objet qu'on s'étoit propoſé. Mais les erreurs qui rendent un Livre mauvais, par cela même qu'elles ſont des erreurs, ſont ſujettes à des inconſéquences, à des contradictions, à des abſurdités qui ſont ſaillantes, & faciles à ſaiſir, à rapprocher, à manifeſter. C'eſt ainſi qu'il n'y a preſque point de barbouilleur qui ne rende d'une maniere aſſez frappante la figure d'un homme contrefait, ou d'une vieille décrépite; mais il faut un talent ſublime peindre la beauté : les plus grands Artiſtes ont manqué le tableau des Graces. Et pour prendre un exemple qui tienne de plus près à notre Recueil, nous avons fait en 22 heures l'Extrait des Dialogues de M. l'Abbé G. ſur le Commerce des Bleds *: Il eſt fidelle, & nous croyons que d'après lui cet Ouvrage peut-être très bien jugé. Celui de*

la premiere partie des Economiques, *que nous venons de finir, & dans laquelle il n'y a cependant aucune idée qui, grace aux leçons que nous avons reçues de l'Auteur, ne nous soit familiere depuis long-tems, nous a couté* plusieurs jours, *& il est beaucoup moins complet.*

N°. III.

PENSÉES de l'Empereur MARC-AURELE-ANTONIN, ou Leçon de vertu que ce Prince philoſophe ſe faiſoit à lui-même. Nouvelle traduction du Grec, diſtribuée en Chapitres, ſuivant les matieres, avec des notes & des variantes; par M. DE JOLLY.

Volume in-8°. *d'environ* 450 pages, *en gros caractere interligné : très belle édition, chez* Cellot, *rue Dauphine.*

NOS LECTEURS verront ſans doute avec un plaiſir bien ſenſible cette nouvelle traduction des Penſées de MARC-AURELE : de cet homme ſi ſage, ſi vertueux, ſi bon, ſi juſte, ſi grand, qu'Empereur de l'univers alors connu, on apperçoit, dans ſon Ouvrage, qu'il

étoit encore infiniment au-dessus de la place qu'il occupoit, & qu'il rempliſſoit, comme perſonne peut-être ne l'a fait juſqu'à préſent, avant ni depuis lui. Tous les cœurs honnêtes ſauront le plus grand gré à M. DE JOLLY de nous avoir donné cette Traduction, qui eſt ſoignée, ſavante, bien écrite, & qui ne peut être que le travail d'un homme de bien. On ne peut lire ſans attendriſſement cette phraſe qui termine ſa préface : » Si je ſuis par-» venu à rendre tout-à-fait ſenſible aux » ames pures & ſinceres, le principe » divin & obligatoire de la Loi natu-» relle, j'aurai laiſſé quelque trace utile » de mon paſſage ſur la terre ; j'y aurai » fait, ſelon l'expreſſion de MARC-» AURELE, une fonction d'homme, & » je mourrai content ». Dans la vue d'étendre encore davantage cette utilité publique, qui a viſiblement été l'objet de ſes travaux, M. DE JOLLY a dédié ſa Traduction à Mgr. LE DAUPHIN. L'Epitre

eſt courte, noble, préciſe : telle qu'il convenoit au *Traducteur* de MARC-AURELE de l'adreſſer à un PRINCE, qui peut & qui doit faire un jour le bonheur de ſon Pays. De tous les Ouvrages que nous a laiſſés l'antiquité, celui que MARC-AURELE écrivoit pour lui-même, eſt celui ſans doute qui méritoit le mieux d'être traduit *ad uſum Delphini*. C'eſt celui qu'il vaudroit le mieux employer à l'éducation de la jeuneſſe, & bien plutôt ſurement que les chanſons bachiques & galantes d'Anacréon, & les Odes de Pindare, qu'on lui met cependant ſous les yeux.

Nous donnerons une Analyſe très étendue de cet Ouvrage dans nos Volumes prochains, mais nous n'avons pu nous refuſer la ſatisfaction de l'annoncer dans celui-ci.

N°. IV.

ESSAIS sur les Principes des Finances.

Brochure in-8°. *de* 194 pages, *gros caractere, belle édition, qui se trouve à Paris, chez* Prault, *Pere, Quai de Gêvres.*

C'EST une Brochure où l'Auteur prend à tâche d'établir la thèse usée & insoutenable, que les impositions indirectes constituent la meilleure maniere de former le revenu public. Il a mis beaucoup d'art, d'adresse, & de méthode apparente, dans les raisonnements dont il appuie une prétention si extraordinaire. Son style est clair & noble, il est celui de la chose. Cet Ouvrage pourroit être donné en exemple de la façon dont il faut s'y prendre bien composer un

mauvais livre, & le rendre tel qu'il doive paroître bon à tous ceux qui ne ſont pas éclairés ſur le ſujet qu'il traite. Si M. l'*Abbé* G, au lieu de courir perpétuellement après la plaiſanterie, bonne ou mauvaiſe, eut pris cette marche dans ſes *Dialogues ſur le Commerce des Bleds*, ils ſeroient beaucoup plus impoſants. Mais il n'a voulu que divertir le public; & c'eſt ce qui lui a fait faire un livre de pieces & de morceaux de toutes couleurs, comme l'habit d'Arlequin, & même plus biſarre encore, car on y trouve quelques morceaux de drap d'or couſus avec des affiches de Comédie.

Les *Eſſais ſur les Principes des Finances* que nous annonçons aujourd'hui, ſont du moins, d'un bout à l'autre, de la même étoffe qui n'eſt pas ſans éclat, & qui ne manque que par la qualité. Auſſi méritent-ils d'être regardés ſérieu-

sement; ce qui nous engagera à en donner l'Analyse & la réfutation complette dans un de nos prochains Volumes.

N°. V.

L'INTÉRET GÉNÉRAL DE L'ETAT, ou la Liberté du Commerce des Bleds, démontrée conforme au Droit naturel; au Droit public de la France; aux Loix fondamentales du Royaume; à l'intérêt commun du Souverain & de ſes ſujets dans tous les tems. Avec la RÉFUTATION d'un nouveau ſyſtême publié en forme de DIALOGUES ſur le Commerce des Bleds.

Volume in-12. *de* 418 pag. *ſous l'Epigraphe, tirée de Tite-Live, dans ſa quatrieme Decade, livre* 6.

Communis utilitas Societatis maximum eſt vinculum.

Que l'Auteur traduit à deſſein :

L'intérêt commun eſt l'*unique* lien des Sociétés politiques.

CE LIVRE qui se trouve à Paris chez *Desaint*, rue du Foin, remplit parfaitement bien le titre qu'il porte, & l'on voit par ce titre même, qu'il doit former un traité complet sur le Commerce des Bleds. C'est à l'un des plus grands Maîtres & des Ecrivains les plus distingués, dans la Science de l'économie politique, que nous devons cet Ouvrage, dont nous donnerions aujourd'hui l'Analyse à nos Lecteurs, si nous n'avions été prévenus qu'un de nos Correspondants, capable de s'acquitter beaucoup plus dignement que nous de ce travail, s'en est déja chargé. Ce Correspondant que que nous appellerons Mr. Y, nous a promis de nous envoyer l'Extrait qu'il rédige dès qu'il seroit achevé : & nous nous hâterons alors de le rendre public.

N°. VI.

*Il est juste que chacun recueille comme il a semé ; & même que la récolte surpasse la semence. C'est la Loi de l'Ordre naturel. Il faut qu'honneur soit rendu, & que satisfaction soit donnée à M. l'*Abbé G. *& à son Chevalier* Zanobi. *Ils ont si bien réussi dans leur grand projet de faire rire le Public, & ils ont tant ri, les premiers, de l'admiration qu'ils inspireroient à leurs Lecteurs, qu'ils doivent prendre plaisir à voir qu'on fasse remarquer combien ils sont en effet* risibles. *Celui qui leur rend ce petit service, est un Ecrivain très connu de nos Lecteurs, toujours ingénieux, & habituellement grave ; & depuis les Lettres Provinciales, on sait si les plaisanteries d'un homme grave, n'en valent pas bien d'autres. Il faut se faire tout à tous, & mesurer ses armes à ses Adversaires. L'Auteur éloquent des* Représentations aux Magistrats, *paroîtra*

ici très gay, très léger, très varié, très vif, très digne en un mot de combattre en champ clos M. le Chevalier Zanobi, *si celui-ci étoit d'humeur à accepter un champ clos. Mais il faut le tirer à la volée; & c'eſt à quoi l'Auteur a été obligé de ſe réſoudre. On verra qu'il ne s'eſt pas amuſé, comme M. l'*Abbé G. *à tirer ſimplement pour faire du feu & du bruit.*

Les deux Lettres que nous publions aujourd'hui, ne ſont que le commencement &, pour ainſi dire, l'échantillon de l'Ouvrage que M. l'Abbé ROUBAUD *croit, avec raiſon, devoir oppoſer à M. l'Abbé G. & qui paroîtra inceſſamment.*

Lettres Economiques de l'Auteur des Représentations aux Magistrats, *à M. le Chevalier Zanobi, principal Interlocuteur des Dialogues sur le Commerce de Bleds.*

. . . . Impunè diem consumpserit ingens,
Telephus. . . . Juv. *Satyre I.*

LETTRE PREMIERE.

*En Réponse au premier Dialogue de M. le Marquis de Roquemaure & du Chevalier Zanobi, le 16 Novembre 1768, chez Madame * * *, avant le diner.*

JE me suis engagé, M. le Chevalier, dans mes *Représentations aux Magistrats*, à défendre la liberté générale & indéfinie du commerce des grains ; tant qu'elle seroit attaquée par des écrits capables de séduire les Lecteurs, qui n'auroient point encore assez approfondi

la matiere pour ſe garantir de toute illuſion. Vos *Dialogues ſur le Commerce des Bleds*, & contre la liberté abſolue de ce commerce, ſont très ingénieux : avec le ton de la confiance, vous perſuadez ceux qui aiment à croire ; avec l'éloquence du perſiflage, vous entraînez ceux qui aiment à rire. J'ai lû ces Dialogues avec attention, pour ſavoir ce que j'avois à combattre. Vous êtes né plus heureuſement, Monſieur, ſans avoir lû aucun de nos ouvrages ſur cette matiere, comme vous l'aſſurez, vous réfutez notre doctrine ; c'eſt un grand talent. Il eſt vrai que M. *le Marquis*, votre interlocuteur, en a, dit-il, parcouru quelques-uns ; mais il réflechit *ſi peu, ſi peu ;* il a *ſi peu*, ſi *peu de mémoire*, (pages 7, 17, 23, &c. des *Dialogues*) que vous vous doutiez bien qu'il ne ſavoit pas ce que vous vouliez qu'il vous apprît. En revanche, il excelle en compliments, il les épuiſe ; je vous en

offrirois un choix, si je ne vous croyois rassasié d'éloges.

C'est en vérité une bonne pâte d'homme que ce Marquis; on le pêtrit dans les doigts. Vous lui dites que l'exportation est bonne, il en convient; vous lui dites qu'elle est mauvaise, il en convient encore. Vous lui assurez que les greniers sont utiles, il le croit; vous lui assurez qu'ils sont nuisibles, il le croit encore. Vous lui auriez persuadé qu'il avoit tort de manger du pain; déja vous lui *donniez envie d'en revenir aux glands* (page 178.). Vous avez très bien choisi votre homme, M. le Chevalier; on a toujours raison avec ces gens-là.

Cependant il est bon de vous apprendre que votre Prosélyte n'a pas trop profité de vos leçons. Vous vous rappellez, comme il vous rendoit compte des principes de certains Ecrivains? L'*agriculture*, *le sol*... *la propriété foncière*... *le produit net*... *la classe produc-*

trice (pag. 24.). Eh bien ! ſavez-vous comme il parle de vos opinions ? *Des plantes Monarchiques & des plantes Républicaines* (pag. 75.).... *l'importation des mots* (pag. 18.)..... *cette chienne d'exportation* (pag. 164.).... *l'exportation du bon ſens* (page 12.)..... Oh ! cette exportation du bon ſens le ravit ! Eſt-il rien de ſi plaiſant qu'une petite pacotille du bon ſens des Economiſtes, & des tonneaux pleins du bon ſens de ſes amis & du ſien ? Et vogue la galere..... Il dit encore fort plaiſamment à ces Philoſophes qu'ils *gobe-mouchent*, (pag. 216.) & qu'ils *prennent leur cul pour leurs chauſſes* (pag 64.) On lui demande, s'il fait plus de cas de Sully que de Colbert ? Il répond, (pag. 129.) qu'*il fait grand cas des limaçons frits avec une ſauſſe verte un peu piquante* : &, ce mot eſt ſi *piquant !* Il en rit encore une heure après. Enfin, comme vous lui avez dit que le *Commerce des Bleds ne doit être*

pour les petites Souverainetés qu'une véritable munition de guerre (pag. 50.); il prétend qu'elles ne doivent pas plus toucher au bled de leurs magazins, qu'à leur poudre à canon. Mais laissons-là le Marquis, ou accouplons-le, si vous le voulez, avec le bon Jésuite des Provinciales.

Vous exposez dans votre premier Dialogue, quelques idées générales sur le commerce des bleds. J'aurois cru être, d'entrée de jeu, à la fin de votre ouvrage, si je n'avois pas eu dans les mains un fort gros volume. Je n'aurois pas soupçonné du moins qu'après avoir voulu prouver l'impossibilité de faire de bonnes loix sur le commerce des grains, vous vous fussiez avisé d'en donner aux différents Etats de l'Europe, à commencer par Genêve : cela n'est pas conséquent, M. le Chevalier.

Quels doivent être, selon vous, nos guides dans cette matiere ? *La raison &*

l'expérience (p. 4.). Je ne vous demanderai pas ce que la raiſon eſt pour vous, M.. qui vous mocquez de l'évidence avec de ſi jolies phraſes.... *Il a paru* évident *aux Economiſtes, que* l'évidence de *leur* évidence *rendroit* évident *à toutes les nations l'avantage* évident *de la libre exportation* (p. 301.). Il paroît néanmoins que la raiſon, ſans l'évidence, demeure renfermée dans les doutes, les conjectures, les probabilités. Eſt ce que vous voudriez donner des probabilités, vos conjectures, vos doutes pour des loix ?... Mais vous avez, j'y conſens, une raiſon ſupérieure avec le droit de légiſlation ; ce n'eſt rien encore : il faut, ſelon vous, tout connoître dans un Etat, tout juſqu'aux plus petits détails & aux plus petits rapports ; puiſque vous croyez qu'un nouveau canal, un nouveau port, un nouveau domaine, une nouvelle manufacture, une nouvelle perte, un rien *ſuffit pour obliger*

à changer le ſyſtême entier d'un grand Empire relativement au commerce des bleds (page 14.). Vous connoiſſez donc bien la France ? Comme votre chambre & mieux ; puiſque vous lui donnez des loix de commerce. Pourquoi donc nous dites-vous (page 142), que vous *ne la connoiſſez que pour l'avoir traverſée dans ſes grandes routes ?* Vous raillez toujours, M. le Chevalier. Vous connoiſſez donc auſſi de même le reſte de l'Europe ; car vous ſavez bien que les Etats ne ſont pas iſolés, & que leur commerce eſt dépendant du commerce des autres, & que leurs ports, leurs canaux, leurs manufactures ne ſont que des parties d'un grand tout, ſi néceſſairement enchaînées les unes aux autres, que leurs effets ſont invinciblement déterminés par leur influence réciproque & générale. Allez, Monſieur, ſi vous avez toutes ces connoiſſances, vous êtes & ſerez à jamais le ſeul légiſlateur capa-

ble de donner des loix au ommerce des bleds.

On pourroit s'aider de l'expérience d'autrui ; mais vous ne le voulez pas, quoique vous l'ordonniez. Pourquoi? Parcequ'on l'*appliquera mal, cette expérience* (p. 5, &c.). Et pourquoi encore ? Parceque les cas & les positions ne sont jamais parfaitement semblables ; & il faudroit, selon vous, qu'un état fût exactement le même qu'un autre, jusqu'à une manufacture, pour que l'expérience de l'un servît à l'autre. Or les choses ne peuvent pas être ainsi ; adieu l'expérience. Vous observez que Rome moderne ne ressemble pas à elle-même, à Rome du tems d'Auguste ; & ue la France d'aujourd'hui ne ressemble pas plus à celle du tems de Colbert, qu'à l'Angleterre & à l'Italie d'à présent. J'admettrai votre assertion vraie ou fausse, quoiqu'assurément le bled se cultive, se recueille, & se consomme ici com-

me là, & aujourd'hui comme hier; n'importe. Donnez-nous donc des exemples rigoureusement semblables, M. le Chevalier, pour que nous puissions profiter de votre expérience !

Vous les avez trouvés; je le suppose : voilà nos loix établies. Mais demain, on creuse un port, les voilà renversées. A d'autres exemples, M. le Chevalier. Il faut convenir que si vous ne venez sans cesse au secours du Gouvernement, il tombera tous les jours dans de nouveaux embarras; le commerce éprouvera sans cesse de nouvelles crises; les Peuples souffriront de nouvelles nécessités. Point de bousole qui guide le pilote; sa main tremble sur le timon égaré, & le naufrage ! Il faudra tout savoir, tout prévoir & tout pouvoir, pour faire le bien & corriger le mal. Ah ! Monsieur, vous ne gouvernez pas le monde.

Vous voulez donc absolument que les

loix sur le commerce des grains soient variables, éphémeres, adaptées à chaque circonstance des lieux & des tems. Vous voulez même que dans un Royaume, on *encourage l'exportation par rapport aux Provinces du centre, & qu'on la défende ou modifie beaucoup par rapport aux Provinces frontieres* (pag. 14); & pourquoi les loix ne seroient-elles pas aussi différentes de Ville à Ville? Quel code de commerce à faire & à renouveller tous les jours pour un Royaume comme la France? Et vous nous dites (pag. 298.) que les *hommes ne doivent point avoir la loi ni la mesure en main*, & qu'ils *ne savent jamais la régir*. Et qui l'aura donc en main cette loi? La nature; elle ne prend pas soin, dites-vous élégamment, (pag. 237.) *de nos petites guenilles*, & la nature n'a que des loix stables & éternelles. A quel Saint nous vouer, si vous nous manquez?

Mais que penseriez-vous donc d'un Ecrivain qui prétendroit que dans cette matiere, il faut faire des loix générales, constantes, invariables. J'entends d'ici votre phrase familiere ; *il ne fait ce qu'il dit.* (p. 191, 217, &c.) Eh bien ! cet homme-là, c'est vous-même, oui, vous-même... *Il faut faire*, dites-vous dans votre dernier Dialogue, (pag. 298, l. 29. & 30.) *Il faut faire les loix générales constantes, invariables.* Ne vous troublez pas, Monsieur, le Chevalier, c'est une bagatelle, une petite contradiction, ce n'est pas la premiere. Vous venez de voir que votre premier Dialogue est en contradiction avec tous les autres ; & si je n'en releve pas encore beaucoup plus qu'il n'y a de feuillets dans votre livre, ce sera ma faute.

Vous savez bien le moyen de vous tirer de-là. Si vous alliez, par exemple, examiner page à page, les ouvrages des Economistes que vous combat-

tez & que vous ne connoiſſez pas, eſt-ce que vous ne trouveriez pas bien au moins une petite contradiction apparente ? Les gens qui ſe trompent ont toujours, comme ceux qui mentent, le malheur de ne pas s'accorder longtems avec eux-mêmes. Pardonnez-moi, Monſieur, cette comparaiſon ; je ſais qu'en fait de raiſonnement, vous n'aimez pas ce ſtyle-là, (p. 166, &c.) quoique ce ſoit le vôtre.

Quant à moi, Monſieur, ſouffrez que je penſe comme vous penſiez le 14 Décembre, chez M. le Marquis, à votre huitieme entretien. *Des Loix générales, conſtantes & invariables.* J'aime les loix ſimples & vaſtes : en matiere de Gouvernement, la complication m'effraye. Mon génie eſt trop borné peut-être pour voir tout à la fois une infinité d'objets & de relations. Mais le hazard pourroit mettre à la tête des affaires un auſſi petit génie ; & les Peuples ſeroient trop

malheureux. Je me plais à penſer que la Providence a ſi bien pourvû au ſalut du genre humain, qu'avec une loi de la nature applicable à tous les lieux, à tous les tems, à tous les cas, un enfant, à l'âge de raiſon, pourroit gouverner le monde entier & en faire le bonheur. J'ai cette grande idée de la Providence, M. le Chevalier!... Mais voilà du grave, & vous avez ſurement envie de dîner. L'heure preſſe, je vous quitte; allez & ne rêvez pas, comme votre pauvre Marquis, ſi vous le pouvez. A tantôt.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Ce 21 Janvier 1770, à deux heures après midi.

SECONDE LETTRE.

En Réponſe au ſecond Dialogue, ibid. Mêmes Interlocuteurs. Après le diner.

JE fais, Monſieur, à l'égard de vos Dialogues, à peu près comme font à Rome les Pélerins qui, dites-vous, (pag. 8.) *viennent* y voir le Pape, les Edifices, les Spectacles, *& s'en aller.* Je prends les principaux traits de vos Entretiens, & je laiſſe la foule des petites erreurs : il faut, quand on entreprend un livre, avoir le projet de finir.

J'aurois pû, par exemple, relever ce que vous dites du bas prix du pain que vous trouvez *toujours utile, lorſqu'on le peut obtenir*, (Ibid.) c'eſt-à-dire, pourvu qu'on *n'écraſe* pas les *Cultivateurs* : comme s'il étoit poſſible que le pain fut toujours à bas prix, ſans que le

le Cultivateur fut à la fin écrasé ; comme il l'est à Rome.

J'aurois pû vous demander si l'ancienne Rome n'auroit pas mieux fait de cultiver son territoire que d'avoir des greniers de bleds d'Egypte & d'Afrique pour nourrir dans son sein l'oisiveté, la misere, la disette même & la sédition, comme je l'ai exposé dans mes *Représentations aux Magistrats*.

J'aurois pû vous prier de me dire pourquoi, quand les Provinces frontieres auroient versé du bled chez l'Etranger, les Provinces intérieures n'en verseroient point dans celles là ; & comment vous *exporteriez* les grains des Provinces intérieures, quand il seroit défendu d'en *exporter* des Provinces frontieres, & par conséquent sans passer parlà, &c. &c. ? Mais il faut se borner.

Au commencement de ce Dialogue, il vous plait de juger que les anciens Réglements étoient pour la plupart dans

leur origine *pleins de sageſſe & de raiſon*, parcequ'ils *étoient faits ſelon les circonſtances*. (pag. 121. & 122.) Les avez-vous lûs, Monſieur ? je crains bien que vous ne les louïés, comme vous blâmez nos ouvrages ! L'Hiſtoire me paroît être votre garant : la ſavez-vous l'Hiſtoire des Réglements & de leurs effets ? Je l'ai retracée fort en détail dans mes *Repréſentations aux Magiſtrats ;* & j'ai prouvé que tous les Réglements, ſans en excepter un ſeul, n'avoient produit & ne pouvoient produire que du mal, loin de remédier au mal. Liſez mon livre, ſi vous pouvez prendre ſur vous de lire ; & s'il ne vous ſatisfait pas ſur ce point ; parlez, j'écoute. Mais vous ne direz mot, je le ſais bien ; & je vous réponds que vous conviendrez un jour que ces *Réglements de Police étoient diametralement oppoſés au but d'une bonne Police*. (pag. 137.) Je vous prédis même que vous louerez, à ce ſujet, le *patriotiſme* des *Economiſtes*, & ſi vous *excuſez*

(pag. 249.) nos peres, ce sera beaucoup.

Nous avons blâmé ces Réglements, mais en donnant à leurs Auteurs de justes éloges, & non en les représentant *comme une troupe de tyrans aveugles qui frappoient d'une barre de fer sur une troupeau d'esclaves stupides*; (pag. 21.) ainsi qu'il paroît à M. le Marquis. C'est une imposture de *sa foible mémoire*. S'il savoit ce que c'est qu'être bête, je lui demanderois comment & où les Economistes qui regardent la prétendue *balance du commerce* comme une puérilité, ont pû trouver *bêtes* nos bons ancêtres, parcequ'ils ne connoissoient pas la *balance du commerce*. Je vous attends à votre sixieme Dialogue. Nous verrons qui fait des *Tyrans!*

Les Economistes n'admirent pas, comme vous le faites aujourd'hui, la sagesse des Réglements de nos Peres; & vous croyez de bonne foi qu'ils appuyent leurs idées sur des autorités,

» Envain nous oppose t-on l'autorité ; » nous ne la reconnoissons pas dans » cette matiere.... Que m'importe » l'exemple, si la raison & l'expérien- » ce sont pour moi ? » (Représentations aux Magistrats, pag. 207 & 208 ; Voilà ce que dit l'Economiste. Il est bon d'entendre parler, avant que de répondre.

Des Principes, (pag. 23.) oui, Monsieur ! Si vous aviez voulu savoir ceux des Economistes, vous les auriez cherchez dans les ouvrages où ils les ont exposés, & non dans la tête du Marquis où ils ne sont pas. En voici pourtant un, il faut en convenir.

L'agriculture ou l'exploitation de la terre est la base & la source unique de toutes les richesses : Ce principe est *faux*, dites-vous, par la raison que *Genève a des richesses sans territoire.* Il est donc faux, M. le Chevalier, que l'homme ait deux yeux à la tête, car les borgnes & les aveugles ne les ont pas.

Genêve eſt un homme borgne ou aveugle. En voulez-vous la preuve ? Genêve eſt un *Couvent de Capucins.* (pag. 37.) Vous ne dementirez pas mon garant, c'eſt vous-même.

Mettez-vous à votre aiſe Chevalier ; Genêve eſt un Etat, je le veux bien. *Elle a des richeſſes ſans territoire*, donc ſes richeſſes ne ſortent pas de la terre ? D'où les tirez-vous donc, M. le Chevalier ? Le pain qu'elle mange, la laine dont elle s'habille, le cuivre qu'elle façonne, l'or qu'elle frappe, d'où les tirez-vous ? De votre *beſace de Capucin ?* Comment & d'où y ſont ils venus ? Voulez-vous que je vous le diſe ? *De la terre* ; de Suiſſe, de France, d'Eſpagne, &c. Donc l'agriculture eſt la ſource de toutes les richeſſes de tous pays. Vos petites Villes ſans territoire n'ont des denrées & des richeſſes que par le territoire de l'Etranger. Elles travaillent, & les autres nations ſa-

larient leur induſtrie avec une portion de leur *revenu territorial*. De pareils Etats ſont de vrais Etats à *Beſace*; leur exiſtence eſt précaire; & s'ils ne ſont pas politiquement ſous une domination étrangere, ils ſont phyſiquement dans la dépendance la plus abſolue & la plus générale des Etats agricoles. Ainſi quand il eſt queſtion du pain de la France, il eſt queſtion du pain de Genêve.

Redites donc encore aux Economiſtes : » Bélier, mon ami, ne pourrois-» tu pas commencer par le commence-» ment ? (p. 25.) » *Chevalier*, mon ami, répond *Bélier* : » J'ai commencé par le » commencement, & tu commences » par la fin. J'ai commencé par moi & » par les miens, parceque nous étions » affamés ; j'ai commencé par la Fran-» ce, parceque j'y étois ; j'ai com-» mencé par l'Etat agricole, parceque » c'eſt-là que croît le grain que tous » les Etats mangent. Ami Chevalier,

» lorſque les pauvres de Paris t'aſſié-
» gent, fais-tu la charité aux pau-
» vres de Genêve ? S'il s'agiſſoit d'é-
» tendre ou d'améliorer la culture,
» t'adreſſerois-tu aux pavés de Genê-
» ve ? Et ne faut-il pas que le bled ſoit
» venu quelque part pour qu'on en
» mange à Genêve ? Mets la charrue
» devant les bœufs, tant qu'il te plai-
» ra, mais permets moi de mettre les
» bœufs devant la charrue. Adieu,
» Chevalier, mon amî ; conſulte quel-
» quefois les *bêtes*, & n'agace jamais
» les *Béliers* ». Ainſi dit Bélier votre ami.

Le Marquis vous aſſure, & vous l'en croyez, qu'un ſecond *principe fondamental* des Economiſtes, c'eſt *que la cherté du bled ne fait rien aux Manufactures & aux Artiſans, parceque les Fermiers & les Agriculteurs enrichis par un ſurcroît de gain, leur donnent plus d'ouvrage.* (pag. 26. & ſuiv.) Ce principe

vous paroît faux & vicieux : vicieux ; parceque l'Ouvrier enrichi feroit auſſi à ſon tour fleurir l'agricnlture ; faux, parceque l'Artiſan riche dépenſe, aulieu que le Campagnard riche enfouit ; parceque.....

Avez-vous tout dit, M. le Chevalier ? Eh bien ! les Economiſtes ne diſent pas cela. Ils diſent que les Manufactures & les Arts ont pour baſe l'agriculture ; que la proſpérité de la culture eſt en raiſon des richeſſes & des avances du Cultivateur ; que les richeſſes & les avances du Cultivateur dépendent du bon prix (& non de la *cherté*) & du bon débit conſtant de ſes denrées ; que le bon débit conſtant des denrées ne peut être l'effet que de la liberté indéfinie & irrévocable du commerce ; que la liberté du commerce enrichiſſant le Fermier par la bonne vente de ſes denrées, le Fermier peut donner & donne en effet de plus gros fermages

aux Propriétaires ; qu'outre les Agriculteurs, les Propriétaires, écoutez bien, Chevalier, les Propriétaires qui perçoivent de plus gros fermages ont plus d'argent à dépenser en salaires d'Artisans & en ouvrages de Manufactures ; & qu'ainsi la prospérité des Manufactures & des Arts dépend de la liberté du commerce ou du bon prix des denrées. Permettez-moi de vous renvoyer pour le développement & la démonstration de ces vérités à mes *Représentations aux Magistrats* ; vous n'exigeriez pas qu'on refit pour vous seul un livre déja fait.

En vérité je vous plains d'être réduit par l'ignorance de votre interlocuteur à dissiper votre esprit en fausses dépenses. Un mot sur les Propriétaires vous auroit épargné une comparaison très erronée de l'Artisan & du Cultivateur. Un mot sur la source & la circulation des dépenses vous auroit épargné le

déſagrément de tourner dans ce cercle ſans en trouver le premier point. Vous preniez, tout à l'heure, la fin pour le commencement ; ici vous ne voyez ni le commencement ni la fin.

Il faut vous tirer de peine.... Baiſez la terre, M. le Chevalier ; voilà l'Alpha & l'Omega. Vous ſouvenez-vous de la comparaiſon de Genêve & de la France ; voilà l'hiſtoire des arts & de l'agriculture. Vous dites : *Enrichiſſez les Arts, ils feront fleurir l'Agricalture.* Et moi je vous dis : *On a voulu enrichir les Arts* & l'*on a ruiné l'Agriculture.*

Ecoutez bien & méditez. Lorſque les Manufactures & les Artiſans s'enrichiſſent, ſi ce n'eſt point par la proſpérité de la culture, comme cauſe, c'eſt par ſa ruine ; car alors ils ne peuvent prendre leur richeſſe que ſur les fonds & les avances de la culture, & leur richeſſe ne ſera qu'éphémere, parce-qu'ils tariſſent la ſource de la richeſſe générale.

Lorſque l'agriculture s'enrichit, c'eſt à l'avantage permanent des manufactures & des arts, parceque ſa richeſſe, par l'accroiſſement des travaux, des productions & des revenus, augmentera la richeſſe générale, & par conſéquent les fonds des manufactures & des arts.

Egayons la matiere, M. le Chevalier; permettez-moi une petite queſtion. Comment fait-on pour devenir riche, en diſſipant régulierement ſon petit pécule? Et pour être libéral, ſans jamais donner gratuitement une obole? Vos artiſans (& il faut que ſous cette dénomination, vous compreniez les manufacturiers & tous leurs ſemblables) dépenſent toujours le Dimanche, tout le *profit de la ſemaine, au cabaret ou en choſes de luxe*, p. 28; &, à votre avis, ils ſeront *riches!* Ils ne lâchent pas leur argent qu'ils n'en aient reçu l'équivalent d'avance, ſoit en denrées, ſoit en mar-

chandiſes ; & vous leur trouvez la main *libérale !* Aprenez-moi votre ſecret, ou je releverai encore dix erreurs dans ce paſſage.

Mais où courez-vous donc, Chevalier ? ah, vous *chaſſez* ! & comme vous êtes *aſſez adroit à cet exercice*, & que vous connoiſſez *toutes les tanieres des erreurs*, pages 97 & 98, (je vous en crois) vous voulez découvrir la cauſe de la mépriſe des Economiſtes, *& le gîte du paralogiſme*. Prenez donc garde ! *& la dent d'or !* Mais vous voilà déja dans la taniere. Eh bien, qu'y voyez-vous ? quelle eſt la ſource de toutes les prétendues *erreurs* des Economiſtes ? c'eſt *qu'ils croient que l'homme conſomme toujours la même quantité de nourriture ?* pag. 28. En êtes-vous bien sûr ? parions que non ; vous aimez les gageures ; parions que quand ils diroient ce qu'ils n'ont pas dit, ils ne l'auroient pas dit, pour cette raiſon-là. S'ils avoient cette idée dans la tête, ils ne feroient que mentir

dans tous leurs Ouvrages, & vous convenez pourtant qu'ils sont *honnêtes gens*. Et vous auriez tort de leur apprendre qu'il y a une *différence immense de consommation entre un Peuple qui se nourrit mal, & qui souffre, & un Peuple qui mange bien & qui est content*, (*Ibid.*). Ils ne l'entendroient point, ils seroient trop stupides. Je vous défie de prouver qu'il est jour à qui ne le voit pas. Chevalier, en furetant dans les tanieres des erreurs, vous êtes tombé dans celles des chimeres !

Mais commencerez-vous bien-tôt votre code, par le commencement, par le milieu, par la fin, comme vous voudrez ? Ah vous avez préalablement une distinction à établir, (pag. 30.) une *distinction lumineuse ! Le bled comme production du sol... appartient au commerce & à la législation économique... comme matiere de premiere nécessité... il appartient à la politique & à la raison d'Etat*. Est-ce

qu'au moins ſous quelque petit rapport, il n'appartiendroit pas à l'agriculture ? Pardon, ſi je vous interromps. Laquelle des deux légiſlations doit-elle l'emporter, de l'économique ou de la politique ? *Toute autre conſidération doit céder* (pag. 31.) *à la raiſon d'Etat.* Fort bien, concluez, Chevalier. Dans les petites Souverainetés *le bled eſt du reſſort de la politique.* (pag. 33.) *Dans les grandes, il pourroit n'être qu'une affaire de commerce.*

Et la raiſon d'Etat, *à qui tout doit céder ;* eſt-ce qu'elle n'auroit plus lieu dans les grands Etats ? Eſt ce que le bled n'y ſeroit pas une matiere de premiere néceſſité ? *Ceci eſt lumineux*, ſans doute ; mais je ne vois pas clair. Pourquoi faites vous donc le procès aux Economiſtes, ſur ce qu'ils n'ont pas parlé de la raiſon d'Etat, en parlant de grands Etats ? La raiſon d'Etat ! j'ai lû quelque part que c'étoit la raiſon de ceux qui

n'en avoient point. Connoit-elle les droits du Citoyen & les véritables intérêts de tous & de chacun ? Sait-elle que tous les droits réſultent du droit de la propriété & tous les intérêts de l'intérêt de la culture ? Eſt-elle la juſtice, ou ne l'eſt-elle pas ? Si elle l'eſt, les Economiſtes la réclament ; c'eſt la divinité tutélaire & bienfaiſante qu'ils annoncent. Si elle ne l'eſt pas, ils vous l'abandonnent ; c'eſt le vieux monſtre qui dévore les peuples & détruit les Empires.

A Genêve, M. le Chevalier ! Combien de variations, d'inconſéquences, de mépriſes, d'erreurs, d'abſurdités, de contradictions, voulez vous que je releve dans les quatorze pages de votre économie des petites Souverainetés ? Seroit ce aſſez de quatorze ? Je m'y engage.

1°. Il convient, (pag. 35.) ſelon vous, à Genêve que le commerce des

grains soit absolument libre à l'Etranger comme au Citoyen ; & qu'il soit absolument interdit au Citoyen comme à l'Etranger. Il convient que la porte soit ouverte & fermée. *Un*, comptez sur vos doigts, M. le Chevalier.

2°. Non, il convient que la porte soit fermée. (p. 35.) Il convient que le Gouvernement soit seul chargé de l'approvisionnement, parceque tous les Particuliers (tant Citoyens qu'Etrangers) sont des imbéciles, qui au lieu de mettre de *gros fonds dans ce commerce* & d'avoir des magazins proportionnés à la consommation *dépenseroient peu, à la fois en achats par économie*, pour dépenser beaucoup en frais, par la multiplication des achats. Et *deux*, Chevalier.

3°. Parcequ'il est possible (pag. 34.) qu'en un ou deux siecles, les Savoyards tentent une fois de surprendre Genêve, il faut qu'elle ne se gouverne jamais

comme elle devroit naturellement se gouverner, selon vous, sans cette raison. Je ne désespere pas qu'avec cette prévoyance & ces soins, vous ne muriez un jour les portes de la Ville. Et *trois.*

4°. Il faut à Genêve des provisions pour soutenir un siége imprévu *de quelques mois;* (p. 34.) & vous pariez, que si les Particuliers s'en approvisionnoient, on n'y trouveroit pas, en cas d'allarme, *des provisions pour plus de quinze jours.* (pag. 35.) Vous disiez dix lignes plus haut *une demi-année.* Est-ce qu'avec un peu moins d'une demi-année de provisions, vous ne soutiendriez pas bien un siége de quelques mois? Vous pariez à présent pour quinze jours; qu'est-ce que votre pari prouve? Et *quatre.*

5°. Page 36 & 37, votre régie de greniers & d'annones se fera *sans abus*: page 40, elle souffrira au moins quelques petites déprédations? Des dépré-

dations ſans abus? *A merveille*, Chevalier! Et *cinq*.

6°. Pour établir votre belle régie, il faut que la conſommation ſoit fixe & connue. Vous ne l'établirez donc pas? Pourquoi? Parceque, ſelon vous, (page 28.) *le total de la conſommation n'eſt pas une quantité fixe & conſtante; & il y a au moins la différence d'un tiers ſur ce que l'homme peut conſommer de plus ou de moins, ſans que ſa ſanté paroiſſe altérée.* Eſt-ce que vous adopteriez pag. 59. l'erreur capitale que vous imputez aux Economiſtes, page 28. Et *ſix*.

7°. Pour régir *à merveille* votre grenier, il faut, dites-vous (pag. 37.) que vous ſachiez exactement le nombre de vos conſommateurs, comme le *Frere Cuiſinier des Capucins ſait celui des mangeurs de ſon Réfectoire*, & *que vous ſoyez le maître de les borner*. Peſte, M. le Chevalier, vous *bornerez* tout à l'heure

la fécondité des femmes ? Une population fixée, une conſommation fixée ; quelles ingénieuſes imaginations ! Les Etrangers ne ſeront donc pas reçus dans votre Ville, même en tems d'abondance ; car ils mangent, & vous n'avez à manger que pour vous ? Point d'Etrangers dans une Ville manufacturiere & commerçante ? Comme elle fleurira ? Vous l'avez juré, vous ferez de vos Genêvois de vrais *Capucins*, juſqu'à la *beſace* & au-delà ?

8°. Comment encouragez-vous leurs manufactures ? Le matin par le bas prix du pain ; le ſoir avec du pain fort cher ; avant de dîner, le bas prix du pain *étoit toujours utile ;* (pag. 8.) après le dîné, la cherté du pain eſt *toujours néceſſaire*, (p. 41.) au moins dans une petite Souveraineté. Ce que c'eſt que la différence d'un repas !

9°. Comment dédommagerez-vous les Manufactures de la cherté de la

main-d'œuvre ? En faiſant *vendre le pain toujours au même prix.* En le *taxant ? A Dieu ne plaiſe*, en le *fixant* : en le *fixant ?* Soit. Et pour que cette fixation ne léſe pas un tiers, la Puiſſance ſouveraine ſera donc auſſi boulangere ? Vous n'en diſiez rien : & pourquoi ne la chargeriez-vous pas auſſi de la fourniture de toutes les choſes néceſſaires à la Ville ? *Tout Fourniſſeur gagne ;* & ce gain eſt un *véritable impôt*, & il vaut mieux (pag. 40.) qu'*un impôt aille au profit de l'Etat qu'à celui des Particuliers, &c. &c.*

10°. Mais comment l'uniformité du prix du pain compenſera-t elle la cherté ? (p. 42.) En rendant le prix de la main d'œuvre toujours égal & invariable ; ſans quoi les variations reduiroient ou l'entrepreneur ou le journalier au déſeſpoir. J'entends, M. le Chevalier, vous ſentez un peu l'avantage de l'uniformité des prix ; & afin que le pain ne ſoit

pas tantôt cher & tantôt à bon marché, vous le vendez toujours cher. *Bravo* !

11°. Et les *montres de Genêve* seront toujours préférées à celles d'Angleterre à raison *du bon marché* ? (pag. 42.) Et l'on en fera, bon gré malgré, la même quantité chaque année, par la raison qu'il faut que tout le monde vive. Et *comme il n'y a ni bonne ni mauvaise récolte en manufacture*, (pag. 41.) on les vendra toujours parcequ'elles ne *gelent pas* comme *les vignes de Champagne* ? N'est-ce pas cela, Chevalier ? Oui, sans doute. Vous expliquez fort bien pourquoi les manufactures ne déclinent & ne tombent jamais. Vos montres seront donc vendues sans qu'on les achete ? Car les Champenois qui s'en seroient fournis, n'en acheteront point, parcequ'avec leurs vignes gelées, ils n'ont pas de quoi payer. Elles seront vendues sans qu'on les achete ! *Bravissimo* !

12°. Voilà vos marchandises bien

vendues, & le grenier public, (pag. 48.) à cauſe que la vente du pain eſt lucrative, *vend auſſi à l'Etranger* des pays voiſins, qui *achete tant qu'il lui plait*..... Ah ! pauvres Genêvois qu'avez-vous fait ? Vous avez vendu vos proviſions ; l'ennemi arrive ; vous êtes aſſiégés, bloqués, affamés.... Ils ſont pris, ils ſont pris. Auſſi comment ne ſongeoient-ils pas, que ſi leur grenier avoit tiré des pays voiſins du grain à bas prix, on ne viendroit pas de ces pays acheter leur pain cher, à moins qu'on ne méditât contr'eux quelque perfide deſſein ?

13°. (Pag. 44. 45.) Faiſons la paix, Chevalier, je vous rends Genêve ; mais elle eſt dans la diſette. Vous fermez ſes portes à l'Etranger comme à un *ennemi* ? Eſt ce pour qu'il y entre du grain, & que l'*ennemi* lui apporte amicalement des convois ? Prenez garde à l'émeute. Vous ſavez que *les Journaliers, les garçons des Artiſans ſont tou-*

jours prêts à ſe révolter, tandis qu'on *n'entend jamais parler en tems de famine d'une révolte de Vignerons.* Vous croyez que la raiſon de cette différence vient de ce que *l'Agriculteur, le Campagnard, eſt le poſſeſſeur du peu de bien que le Ciel a donné.* (p. 45.) Mais en vérité vous croyez que tous les Payſans ont des terres, ou que les Journaliers qui ne recueillent rien ont bien dîné, lorſqu'ils ont vu mal dîner le Cultivateur qui a peu recueilli : M. le Marquis lui même, le Marquis, ne le croiroit pas, s'il pouvoit vous comprendre.

14°. Enfin Genêve eſt le modele que vous avez choiſi pour appliquer vos idées d'adminiſtration ſur les petites Souverainetés ; & en conſéquence, comme elle eſt enclavée dans les terres, vous interdirez le commerce des grains aux habitans d'une Ville qui auroit devant elle une mer ouverte par un bon Port ; & ce Port qui, ſelon vous, devroit chan-

ger toute l'adminiſtration d'un grand Empire, ne changeroit pas celle d'une petite Souveraineté ! (pag. 56 & 57). *Cependant lorſqu'un Pays par ſa Conſtitution* (ſa ſituation) *peut profiter d'un avantage, il ne doit pas le négliger.* Hambourg, par exemple ? Et vous donnez des loix communes à des Etats qui ne ſe reſſemblent pas ! Et voilà ce *qui a cauſé la famine à Rome ? L'indigeſtion d'un Vieillard.* Ah ! Vous avez bien dîné, Chevalier.

Me ſuis-je trompé ? Avez-vous compté juſqu'à *quatorze* ? Je n'irai pas plus loin. Cependant ſi vous en ſouhaitiez *par deſſus le marché.* Non ? Eh bien ! allez en paix, Chevalier, ſans vous ſoucier de Genêve. Hâtez vous ſur tout de jouir de votre Hollande : qui ſait s'il en ſeroit encore tems dans huit jours d'ici ?

21 Janvier 1770 ſept heures du ſoir.

ÉPHÉMÉRIDES

EPHEMERIDES DU CITOYEN, OU BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

1769. Tome Douzieme.

TROISIEME PARTIE.

Événemens publics.

N°. Premier.

Exemple louable d'un Propriétaire bienfaisant, juste & éclairé.

Il est une classe de gens frivoles, paresseux, & peut-être pis encore, qui di-

ſent : qu'importe aux particuliers de s'inſtruire ſur les loix de l'ordre qui doit régler les affaires publiques; ce n'eſt point à eux à les diriger : il faut que chacun ſe mêle de ſon métier. Ces gens ont très grand tort. Le métier de tout le monde eſt de ſavoir ce qui touche aux intérêts de tout le monde. Et il y a des millions de cas où les lumières d'un ſeul particulier peuvent aſſurer le bonheur d'un très grand nombre, & influer beaucoup ſur des branches les plus importantes de l'adminiſtration publique. D'ailleurs, il eſt beaucoup plus aiſé qu'on ne penſe à chacun, de ſe conformer, en droit ſoi, aux régles que nous preſcrit la juſtice, qui tôt ou tard ſe trouve d'accord avec l'intérêt bien entendu.

C'eſt ce que vient de faire par rapport à un article très important, M. DE CHALEON, *Conſeiller au Parlement de Grenoble*. Ce vertueux Magiſtrat a très bien conçu combien la conſtruction des che-

mins par corvées eſt onéreuſe aux Cultivateurs que l'on y ſoumet, & par contre-coup à la ſociété entiere. Il a ſenti que ruiner les vaſſaux n'étoit pas un bon moyen pour enrichir les Seigneurs; & que les exemptions dont jouiſſent ceux-ci, ſont donc bien loin de leur être profitables. Il a entrepris d'engager à adopter pour ſa paroiſſe une maniere de ſubvenir à l'impoſition des chemins qui ſoit moins onéreuſe que les corvées. Il a offert de remettre au profit de ſes Payſans l'exemption attachée à ſon rang, à ſa naiſſance, & à la dignité de ſes terres. Il eſt propriétaire au moins du dixieme des fonds de terre de la communauté de *Vif*. Les terres qu'il a dans cette communauté ſont toutes nobles, & par conſéquent exemptes d'impoſitions taillables. Il les fait valoir lui-même, & par conſéquent elles ſont exemptes auſſi de corvées. Or, M. DE CHALEON ſe ſoumet à payer au moins le di-

xieme de ce qu'on pourra exiger de cette communauté pour la conſtruction & l'entretien des chemins. Il propoſe qu'après la diviſion par Communautés des ouvrages de corvée, on permette à chaque Communauté de donner ſa tâche à un Entrepreneur au rabais. Il demande que le montant de l'adjudication ſoit impoſé *ſur les trois ordres*, & remis par le Receveur de la Communauté à l'Entrepreneur, ſur la réception d'œuvre donnée par l'Ingénieur, ayant la direction des ouvrages. Et il demande en outre que l'Entrepreneur ſoit obligé de donner des tâches au prix courant aux particuliers de la Communauté qui en demanderont, ou qui voudront payer leur contribution en ouvrages.

Un Seigneur voiſin qui nous apprend ce fait, nous dit qu'il y a ſeulement deux ans, qu'un Gentilhomme qui auroit propoſé de renoncer à l'exemption de corvée, auroit été regardé comme un ex-

travagant. Mais qu'aujourd'hui la proposition de M. DE CHALEON est accueillie comme elle le mérite, qu'elle a beaucoup de partisans, & que sa conduite respectable aura des imitateurs. C'est ainsi que s'operent par degrés les révolutions utiles dans les esprits, qui dissipent les préjugés, & qui préparent les bonnes loix. Nous nous occupons avec zèle à prêcher le bien dans la Capitale; des hommes vertueux, aussi bien intentionnés & plus heureux que nous, le font à l'extrêmité du Royaume. Leur exemple sera sans doute plus efficace que nos discours. Mais qu'on nous laisse la consolation de croire, que nos discours mêmes peuvent contribuer, de quelque chose, à rendre leurs exemples encore plus fréquens.

FIN.

Fautes essentielles à corriger à la main dans le Volume précédent.

PAGE 73, ligne 14, *librement*, mettez *libéralement*.

Page 79, ligne pénultieme, après *matériaux*, ajoutez *en*.

Page 140, *ligne* 8, voie, *mettez* la voix.

Page 141, *entre la ligne* 4 *& la ligne* 5, *ajoutez une ligne toute entiere*, revenu pour améliorer son : *Cette obmission capitale n'est pas dans tous les Exemplaires*.

Page 179, *ligne* 4 *en remontant*, respectables, *mettez* infortunés.

Page 211, *ligne* 8, nu, *mettez* un.

Page 240, *ligne* 17, qui, *mettez* qu'il.

Page 242, *ligne* 6, fait ignorer, *mettez* fait pour ignorer.

Page 245, *ligne derniere*, *à la place des quatre premiers points*, *mettez* les cotillons.

Ibid. à la place des trois derniers points, *mettez* griſes.

Page 246, *lignes premiere & ſeconde*, *ajoutez* de quatre livres dans une châſſe, ſon cul, ſes chauſſes, & des limaçons.

Ibid. ligne 18, *rayez* petits.

Autres fautes qu'on prie le Lecteur de vouloir bien corriger dans le préſent Volume.

Page 29, *ligne* 18, *après Mr. Q*, *ajoutez* de, & *mettez* véritable *au pluriel.*

Page 30, *ligne premiere*, traités, *mettez* traites.

Ibid. ligne 6, Mr. A, *mettez* Mr. Q.

Ibid. ligne 20, demandés, *mettez au ſingulier* demandé.

Page 158, *ligne* 3, ſe, *mettez* s'y.

Page 171, *ligne* 4, peut & doit, *mettez* peut, veut & doit.

TABLE
DES MATIERES.

Contenues au douzieme & dernier Volume des Ephémérides du Citoyen, pour l'année 1769.

PREMIERE PARTIE.

Pieces détachées.

N°. I. *Lettre de Mr. Q, à l'Auteur des Ephémérides, sur celle qui a été insérée dans le neuvieme Tome de 1769, au sujet d'un Argument contre l'Impôt indirect, employé par l'Auteur du Mémoire couronné par la Société Royale d'Agriculture de Limoges.* pag. 9

N°. II. *Suite des Réflexions sur la formation & la Distribution des Richesses, par Mr. X.* 31

N°. II. *Le Bal de l'Opéra, Fable, par par Mr. T.* 99

SECONDE PARTIE.

Critiques raisonnées.

N°. I. *Lettres de M. l'Abbé Baudeau, Prévôt-Mitré de Widzyniski, à Mr. l'Abbé G****, sur ses Dialogues anti-économistes. Premiere Lettre*, pag. 108

N°. II. *Suite de l'Analyse des Economiques*, 129

N°. III. *Pensées de l'Empereur Marc-Aurele-Antonin, ou Leçons de vertu que ce Prince philosophe se faisoit à lui-même. Nouvelle traduction du Grec, distribuée en Chapitres, suivant les matieres, avec des notes & des variantes; par M. de Jolly*, 169

N°. IV. *Essais sur les Principes des Finances*, 172

N°. V. *L'Intérêt général de l'Etat, ou la Liberté du Commerce des Bleds, démontrée conforme au Droit naturel; au Droit public de la France; aux Loix fondamentales du Royaume; à l'intérêt*

commun du Souverain & de ſes ſujets dans tous les tems. Avec la Réfutation d'un nouveau ſyſtême publié en forme de Dialogues ſur le Commerce des Bleds, pag. 175

N°. VI. *Lettres économiques de l'Auteur des Repréſentations aux Magiſtrats, à M. le Chevalier Zanobi, principal Interlocuteur des Dialogues ſur le Commerce des Bleds*, 177

*Lettre premiere, en Réponſe au premier Dialogue de M. le Marquis de Roquemaure & du Chevalier Zanobi, le 16 Novembre 1768, chez Madame ***, avant le diner*, 179

Seconde Lettre, en Réponſe au ſecond Dialogue, ibid. Mêmes Interlocuteur. Après le diner, 192

TROISIEME PARTIE.

Evénements publics.

N°. I. *Exemple louable d'un Propriétaire bienfaiſant, juſte & éclairé*, 217

APPROBATION.

J'ai lu par Ordre de Monseigneur le Chancelier, le douzieme Volume des *Ephémérides du Citoyen, ou Bibliothéque raisonnée des Sciences morale & politique*, pour l'année 1769. Je pense qu'on peut en permettre l'impression. A Paris, ce 17 Février 1770.

MOREAU.

De l'Imprimerie de DIDOT, 1770.